

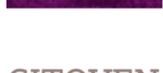
CITOYEN NATURE

2023 / N°29

le magazine des associations pour la nature et l'environnement en Alsace



SOMMAIRE

	ÉDITO	3
	2022 EN CHIFFRES	4
	SORTIESNATURE.ORG	6
	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	8
	AGRICULTURE	14
	SANTÉ - POLLUTION - DÉCHETS	22
	EAU	28
	FORÊT	34
	ÉNERGIE - CLIMAT	40
	NATURE	47
	SUR LE TERRAIN EN 2022	52
	BÉNÉVOLES ET PERMANENTS	80

CITOYEN NATURE

AVRIL 2023 / N°29
Magazine édité par Alsace Nature
et ses associations fédérées

Directrice de la publication : Michèle Grosjean
Rédacteurs en chef : Marie Kneib et Arnaud De Coral
Mise en page : Arnaud Redoutey
Relecture : Marie Kneib, Stéphane Giraud, Laurence Cachera, Fabien Blot, Sophie Sinoquet, Joseph Baumann et Nadine Forestier
Illustration de couverture : freepik.com

Les textes sont sous la responsabilité de leurs auteurs.
Textes, maquettes et illustrations sous licence Créative Commons BY (Alsace Nature)-NC-SA 3.0
Imprimé sur papier 100% recyclé en 350 exemplaires par Scheuer Print - Groupe S.A.B - Drulingen.

Alsace Nature
8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 07 58 - siegeregion@alsacenature.org
<https://alsacenature.org>



ÉDITO

MICHÈLE GROSJEAN ET
CHRISTIAN UHRWEILLER.
ALSACE NATURE



VOUS AVEZ DIT SOBRIÉTÉ ?

Après deux années perturbées par la situation sanitaire qui a mis l'ensemble de l'humanité face à un défi planétaire commun, on nous faisait espérer un « Après Covid ». Cet « Après » devait nous voir grandis, mûris, conscients de notre relative fragilité, MAIS AUSSI de notre interdépendance avec la nature et notre capacité à appliquer des mesures drastiques du jour au lendemain pour « sauver l'humanité ». 2022 devait donc se présenter sous l'égide d'un retour à la normale « mais en mieux ». Mais les événements en Ukraine ont entraîné de nouveaux bouleversements à l'échelle mondiale, sans compter la détresse des populations. Une fois de plus, la spéculation sur les ressources alimentaires et énergétiques a pris le dessus. Le système économique mondial impose aux citoyens de nouvelles contraintes. Les crises s'enchaînent, et finalement, dans les grandes lignes, se ressemblent beaucoup... De cette nouvelle crise internationale est apparue en France une notion si peu vulgarisée précédemment par les décideurs : « la sobriété ». Il fallait « sauver » l'hiver.

Mais de quelle sobriété parle-t-on ?

Depuis sa création, Alsace Nature s'évertue à défendre la nature et agit pour respecter et préserver les ressources (sol, air, eau...) qu'elle nous offre. Plus que jamais, les conséquences de l'évolution climatique, confirment l'urgence à agir sur les systèmes de production et de consommation, pour les rendre plus en adéquation avec les alertes lancées par tous les scientifiques. Le 6^e rapport du GIEC vient de le confirmer une nouvelle fois. Agir pour la protection de l'environnement, c'est aussi agir pour une société plus vertueuse et proche de l'humain. Ce ne sont pas des « efforts » que nous demandons, c'est un changement profond dans la conception même des valeurs et des besoins. Un partage équitable des ressources, nécessaire pour vivre.

Prenons quelques exemples de l'année 2022 pour lesquels nous nous sommes mobilisés.

La quantité et la qualité de l'eau, les niveaux de la nappe phréatique et des rivières ont atteint des seuils critiques. Chaque année les décisions sur les restrictions de consommation ou celles sur les limites de pollutions sont prises trop tardivement. Les enjeux économiques, généralement privés, priment encore trop souvent sur l'intérêt général. Dans le domaine de l'énergie, la même logique s'impose : la relance du nucléaire s'opposera-t-elle au développement des énergies renouvelables ? Et le nécessaire développement des énergies renouvelables pourra-t-il se déployer en épargnant les espaces naturels ? Et que dire des grands projets d'urbanisation d'un autre temps et des levées de boucliers devant les objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) ? Que dire de l'avenir de nos forêts et de cette agriculture prise dans des engrenages infernaux ? De nouvelles pratiques sociétales s'installent, la fréquentation humaine en milieu naturel s'intensifie, il nous faut trouver des équilibres et dénoncer les projets destructeurs de la quiétude de ces espaces et de la biodiversité qu'ils abritent. Nous étions présents en 2022 sur tous ces combats, pour y apporter notre expertise, nos arguments, nos propositions et porter des recours en justice lorsque la loi a été bafouée. Alsace Nature est une force, elle fédère des associations et des personnes qui s'engagent au quotidien, qui veillent, observent, questionnent, se mobilisent, interpellent, dénoncent. Cette force est notre plus grand atout pour défendre la voix de la nature et revendiquer plus de démocratie, de réelles concertations. Pour que tout ce que nous portons soit pris en compte dans les décisions.

Je tiens à remercier très chaleureusement tous les donateurs qui nous apportent leur soutien. Nos campagnes financières nous permettent de développer nos actions et de créer de nouveaux outils. Notons tout particulièrement la naissance en 2022 de notre application « sortiesnature.org » qui permet à tous les publics de participer aux événements du mouvement, organisés par les bénévoles et les salariés d'Alsace Nature et les associations fédérées. Mes remerciements s'adressent également à tous les bénévoles, administrateurs, responsables des groupes locaux, des réseaux et aux salariés qui animent notre dynamique. Ce nouveau Citoyen Nature en témoigne. La sobriété doit prendre d'autres voies que celles qu'on nous impose. Les conséquences du changement climatique, du déclin de la biodiversité, s'annoncent tout aussi préoccupantes pour cette année 2023. Nous poursuivrons ensemble notre mission, nous maintiendrons le cap et pour tout cela, nous comptons sur vous !

Michèle Grosjean
Présidente d'Alsace Nature

2022 EN CHIFFRES



18 débats publics

Ciné-débats, projections, conférences et tables rondes organisés pour le grand public.

Projections de « La puissance de l'arbre », « Où sont passées les Lucioles ? », conférences « Jardiner avec les insectes », « La libre évolution pour nos espaces naturels »... Ces animations sont d'excellents vecteurs pour sensibiliser un public novice.

92 signalements

« Sentinelles de la Nature » traités en Alsace.

Chaque signalement implique de recontacter les Sentinelles, vérifier et valider les informations recueillies au travers de notre réseau, activer les premiers contacts avec les administrations compétentes, rédiger des courriers, réaliser des démarches administratives et vérifier la suppression des atteintes à l'environnement. En plus de ces alertes « sentinelles », d'autres signalements d'atteintes à l'environnement ont été relayés dans les groupes locaux sur les territoires et ont été traités par les bénévoles en lien avec les acteurs concernés.



4130 enfants et ados

sensibilisés en milieu scolaire par notre animatrice.

« Découverte de la forêt », « De la Source au fleuve », « les Petites bêtes terrestres »... autant de sujets pour aborder les questions environnementales auprès des jeunes, de la maternelle au lycée, ou tout simplement pour les émerveiller lors d'une immersion dans la nature.



87 sorties nature

animées par les bénévoles de notre réseau.

« L'Eiswasser, bras du Rhin, restauré », « Immersion naturaliste dans les roselières des Weihermatten », « À la découverte des Chauve-souris de notre région »..., les sujets sont multiples et en matière de sensibilisation, les balades et sorties nature offrent un contact direct et privilégié à la nature pour un large public.



888 arbres et arbustes

plantés dans le cadre du projet trame verte et bleue (TVB).

Dans un contexte de fort déclin de la biodiversité et de changement climatique, la plantation de haies constitue un des moyens d'actions pour créer des habitats naturels et renforcer les corridors écologiques pour le déplacement de la faune à une échelle locale. Ces chantiers sont participatifs, c'est à dire ouverts au public, permettant d'allier action et sensibilisation.

22 stagiaires

ont poursuivi la formation Guide Nature.

Nous sommes toujours à la 16^e promotion de guides nature, formation de 2 ans (à raison de 1 week-end par mois), dont le but est d'acquérir les connaissances techniques, pédagogiques et comportementales nécessaires pour concevoir, organiser et guider une visite de sensibilisation à la nature et l'environnement.



7000 kilos de déchets

collectés par des bénévoles.

Notamment dans le groupe local Florival (projet microplastiques dans les lacs de montagne), Colmar (projet « ici commence la mer ») et EMS (organisation du nettoyage de l'III).



Sorties nature.org

Lancement de la plateforme des événements nature

7

Les missions d'éducation et de sensibilisation à la nature et à l'environnement sont l'un des grands axes d'action d'Alsace Nature, mais aussi de la plupart de nos associations fédérées. Jusqu'en 2017, souvenez-vous, nous éditions un guide annuel au format papier, répertoriant plus de 300 sorties, intitulé « SORTIES NATURE ».

Les structures qui sont référencées s'engagent à respecter une charte ; elles sont préalablement sélectionnées sur un certain nombre de valeurs et de principes, gage pour le public d'une qualité pédagogique et technique des animations proposées (dans un premier temps uniquement des associations membres du réseau).

Nous avons été contraints d'abandonner cette publication pour des raisons de financement. En effet, suite à la fusion des Régions, la subvention idoine était conditionnée à l'extension du guide papier au territoire Grand Est. Or, un tel outil n'a de pertinence que dans un rayon de déplacement à « échelle humaine ». Dès l'année suivante nous avons malheureusement constaté un délitement des liens qui existaient dans le réseau associatif autour des sorties nature grand public. Chaque association s'est retrouvée à communiquer avec ses propres moyens, de manière isolée et sur différents canaux, principalement numériques (sites, réseaux sociaux, newsletters...).

Participer à des événements ?

Chaque internaute peut consulter librement les événements auxquels il souhaite participer. Certains événements ne requièrent aucune inscription, mais pour utiliser pleinement toutes les fonctionnalités de la plateforme, il est nécessaire de créer un compte utilisateur nominatif pour s'inscrire/se désinscrire aux événements proposés.

Les coordonnées de la structure organisatrice ou de son intervenant sont publiées pour que vous puissiez continuer de vous inscrire par téléphone ou e-mail.

Dans notre rôle de fédération, il nous appartenait de proposer un outil commun. La réflexion partagée au sein du réseau associatif nous a menée à l'évidence de créer une plateforme numérique dédiée aux événements nature et environnement en Alsace. Seulement, un tel agenda répondant à nos besoins spécifiques n'existait pas, il fallait le créer. Et grâce à vos dons nous avons pu faire appel à des développeurs et webdesigners.

Proposer des événements ?

Si vous êtes animateur, guide, etc. vous pouvez proposer des événements au titre d'une structure (qui doit être référencée ; toute démarche personnelle ou purement mercantile ne saura trouver sa place sur SortiesNature.org). Pour cela, il faut préalablement créer un compte utilisateur nominatif puis demander à être rattaché à une (ou plusieurs) structure(s) organisatrice(s) d'événements.

C'est ainsi que le 30 avril dernier lors de notre Assemblée Générale, à l'issue de plusieurs années de travail et d'efforts, nous vous présentions notre nouvel agenda partagé des événements nature et environnement : www.sortiesnature.org.

À partir du moment où la sortie est publiée, elle est visible par tous les internautes et les intervenants vont pouvoir gérer leurs animations, leurs participants, leurs bilans de fin de sortie etc. Plus qu'un simple agenda, c'est une plateforme complète de gestion de vos événements ! Pour l'heure, une vingtaine d'associations sont déjà référencées : bientôt la vôtre ? ●

SortiesNature.org est un agenda en ligne dédié aux sorties et événements « nature »... mais pas que ! Vous y retrouverez toutes sortes d'activités – des sorties bien sûr, mais aussi des ateliers, des formations... - sur des thématiques très larges liées à l'environnement. L'interface cartographique et le jeu de filtres permettent à chacun de rechercher et de participer aux événements proposés par les structures référencées.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORT

A35 VIDE À HAUTEUR D'ILLKIRCH ET OSTWALD.
PASCAL BASTIEN

Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO ou COS ou A355)

Des décisions juridiques qui se font attendre, une autoroute déjà en service et de nouveaux avis négatifs à son encontre

L'année 2022 a été pour le moins ubuesque, puisque le GCO (Grand contournement ouest de Strasbourg) ou A355 a été mis en service fin 2021, alors que les recours juridiques déposés par Alsace Nature sur le fond du dossier n'avaient pas encore été jugés par les tribunaux (voir numéro précédent).

Pour rappel, le 21 juillet 2021, le tribunal administratif de Strasbourg avait estimé que les arguments d'Alsace Nature sur les insuffisances du projet en matière environnementale étaient fondés, mais il n'avait pas décidé l'annulation totale des arrêtés préfectoraux d'autorisation en raison de l'avancement des travaux de construction. Le tribunal avait laissé un délai de 10 mois à la préfète et à ARCOS (filiale VINCI) pour régulariser la situation, avant de réétudier la question de l'intérêt public majeur du contournement autoroutier.

L'année 2022 a commencé en janvier par la publication d'un nouvel avis négatif (un de plus !) de l'Autorité environnementale (AE) concernant le nouveau dossier présenté par ARCOS. **La lecture des rapports de l'AE met à nouveau en exergue l'absence de raisons impératives d'intérêt public majeur (RIIPM) qui justifient pourtant la dérogation à la protection des habitats et des espèces.**

Début avril, s'est tenue l'enquête publique complémentaire. Alsace Nature et le collectif GCO NON MERCI ont appelé leurs sympathisants et les habitants des communes impactées à se mobiliser.

Une réunion publique a également été organisée à Kolbsheim, site emblématique de la résistance à ce projet. La participation a été importante, malgré les travaux déjà réalisés.

Au bout des deux semaines d'enquête, et d'un mois de synthèse, **la commission a rendu un dossier très complet et sans appel : les compléments apportés par Vinci « ne sont pas de nature à combler de manière satisfaisante les insuffisances mentionnées dans le jugement du tribunal administratif de Strasbourg ».**

En juin 2022, le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), commission constituée essentiellement de représentants des services de l'État, a rendu un avis positif sur le projet d'arrêté de régularisation de la préfète du Bas-Rhin. Lors de la réunion de cette commission, le représentant d'Alsace Nature est intervenu pour dénoncer le fait que tout au long des procédures administratives, l'État a traité tous les avis négatifs d'experts comme des avis « favorables avec réserves » alors que 10 avis clairement négatifs ont été pris sur ce dossier.

Ici l'État est juge et partie : Il est à la fois commanditaire de l'autoroute et doit en même temps assurer le respect des règles concernant les atteintes en matière de nuisances et d'environnement. **Dans le cas du GCO, l'État a choisi de passer en force et d'imposer l'autoroute malgré tous les avis négatifs des experts environnementaux. Le 1^{er} juillet, la préfète a sorti sa baguette magique en publiant un nouvel arrêté complémentaire d'autorisation, ceci afin de régulariser le dossier de Vinci.**



En parallèle du dossier juridique, des actions sur le terrain pour dénoncer les impacts sur l'environnement

Si l'association Alsace Nature s'est autant mobilisée sur le dossier du GCO, c'est non seulement parce qu'elle estimait que les raisons d'intérêt public majeur n'étaient pas réunies (faible report de trafic de l'ancienne autoroute sur le contournement, pollution accrue, mais aussi à cause de l'impact de ce nouveau tronçon routier sur des habitats naturels et un certain nombre d'espèces.

L'une de ces espèces est devenue emblématique car considérée comme « en danger critique d'extinction » en France et tout particulièrement en Alsace, seule région abritant ce petit mammifère ; il s'agit du tristement célèbre Grand Hamster (*Cricetus Cricetus*).

Alors que de nombreux médias ont relaté l'opération de lâchers de 60 Grands hamsters d'Alsace réalisée par Vinci le mardi 14 juin, Alsace Nature a réagi en dénonçant une opération de communication. Ces lâchers de hamsters élevés en cage sont présentés

par l'entreprise de construction comme une mesure de compensation de « l'impact de la réalisation de l'infrastructure » visant à « renforcer les populations existantes ». Mais ces mesures de réintroduction ne sont pas adaptées à la situation de cette espèce en danger d'extinction, de plus avec des individus beaucoup plus fragiles que les spécimens sauvages.

En effet, les conventions de compensation avec les agriculteurs des parcelles sur lesquelles ont été relâchés des hamsters prévoient que les cultures qui seront plantées ne nuisent pas à l'espèce pendant 10 ans. Or, qui va contrôler les cultures pratiquées ? Que deviendront ces parcelles après ces 10 années ? Rien ne garantit la pérennité de l'espèce.

Alsace Nature estime que si l'on veut vraiment protéger le Grand hamster en France, il faut intervenir sur le foncier, favoriser une pluralité de cultures lui permettent de vivre (la fin du « tout maïs »), renforcer les connexions entre les populations via des corridors écologiques. Or, la construction du GCO est venue aggraver une situation déjà très dégradée pour cette espèce, en contribuant à détruire plus de terrains favorables et en coupant les quelques corridors écologiques existants.

ACTION DE COMPTAGE DE VÉHICULES RÉALISÉE SUR L'A351 PENDANT 24H.

ALSACE NATURE

Des actions de comptage de trafic

Le jeudi 23 juin 2022, le collectif GCO NON MERCI a organisé une conférence de presse pour donner les premiers résultats d'une action de comptage de trafic réalisée sur le terrain du lundi 20 juin à 22h au mardi 21 juin à 22h, soit 24 heures.

Lors de cette action, ont été comptés :

- › sur un tronçon nord (sur le pont de la D31 entre Pftetisheim et Pfulgriesheim) : 17 222 véhicules (dont 7315 poids lourds, 1694 utilitaires et 8213 véhicules légers),
- › sur un tronçon sud (GCO sud sur le pont de la D45 au nord de Kolbsheim) : 15 304 véhicules (dont 6992 poids lourds, 1784 utilitaires et 6528 véhicules légers).

Ces chiffres sont à comparer avec les prévisions de trafic sur le GCO indiquées dans le rapport du CGEDD de 2013 : 26 000 à 30 000 véhicules/j dont 4700 à 5200 poids lourds (PL).

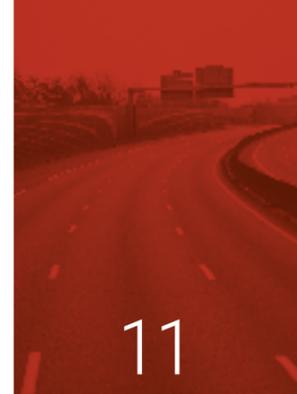
Avec un peu plus de 17 000 véhicules par jour, nous sommes donc loin du compte pour le trafic global, très loin du compte pour les véhicules légers, mais bien au-dessus des prévisions pour les poids lourds.

On estime habituellement à environ 5000 camions quotidiennement concernés par l'interdiction de transit sur la M35 (ancienne A35 reclassée en route métropolitaine). Si l'on peut estimer à environ 1000 ceux qui ne respectent pas l'interdiction ou qui

se reportent sur le réseau secondaire, alors environ 4000 poids lourds/j devraient être issus du report de la M35 vers le GCO. Or, il y en a plus de 7000 par jour en circulation ! Soit déjà environ 3000 qui auraient basculé du côté allemand vers le côté alsacien. Le calcul est vite fait pour les sociétés de transport puisque le tarif du péage autoroutier est de 30 à 70% moins cher que la taxe prélevée de l'autre côté du Rhin (comparaison LKW Maut / péage du GCO). Sans compter que ce sont les camions les plus polluants qui sont les plus gagnants... **Le GCO risque bien de devenir le couloir à camions que nous redoutions avec un impact sur toute l'Alsace du nord au sud, puisque le transit international n'a pas pour destination Strasbourg. Seule une écotaxe à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire équivalente à la LKW Maut allemande pourrait éviter ce report massif.**

Pour ce qui est des véhicules utilitaires (UL), les professionnels (petites entreprises, artisans) utilisent certes le GCO et notamment aux heures de pointe, mais ce n'est pas l'usage massif que nous promettait la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Pour les véhicules légers, on note environ 2000 véhicules/j de plus sur le tronçon nord dans le sens nord>sud par rapport au sens sud>nord ainsi que dans les deux sens pour le tronçon sud. Est-ce un effet de l'échangeur Sanef de Vendenheim qui piège encore beaucoup d'usagers qui se retrouvent sur le GCO sans l'avoir voulu ? Ou bien est-ce lié à un biais de notre étude de comptage ?



FRANÇOIS ZIND, AVOCAT D'ALSACE NATURE, INTERVIEWÉ PAR LA PRESSE SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF EN NOTRE DÉFAVEUR SUR LE FOND DU DOSSIER LE 23 FÉVRIER 2023.
ALSACE NATURE

Qu'en est-il des nuisances constatées ?

Le collectif GCO NON MERCI pointe un certain nombre de nuisances (bruit, pollution de l'air...) liées à l'augmentation de la circulation des poids lourds. Alors que le GCO a toujours été présenté par l'État et ses promoteurs comme un outil permettant de les réduire, nous constatons qu'il a surtout pour effet de les étaler sur un territoire plus vaste.

Même si la circulation a légèrement baissé sur la M35 sur la portion proche du centre de Strasbourg, les riverains subissent toujours une forte pollution atmosphérique et des nuisances sonores. La baisse de la vitesse est un élément certainement plus efficace sur ce dernier point.

Par contre, les habitants des villages proches du GCO, qui étaient auparavant relativement épargnés, sont soumis à leur tour à la pollution et aux nuisances sonores. L'impact du bruit est fortement ressenti, surtout la nuit, avec des effets d'amplification au niveau des viaducs, en particulier à Vendenheim et Kolbsheim.

Le bruit est un élément qui n'a pas été suffisamment pris en compte dans les dossiers présentés par Vinci. Le concessionnaire et l'État se targuent de respecter la réglementation mais d'après nos premières mesures, il est évident que les limites légales sont fréquemment dépassées.

Ces questions ont été rappelées par le collectif, le 18 décembre 2022, lors d'une conférence de presse organisée sur le terrain 1 an après l'ouverture du GCO. Entre 40 et 50 militants et élus locaux ont bravé le froid (-10 °C) pour venir dénoncer les impacts négatifs de cette route sur la qualité de l'air et sur la santé, sur la biodiversité, etc. A été également évoqués devant les journalistes, les projets connexes au GCO qui apporteront également des nuisances supplémentaires (et non évaluées) pour les riverains. On peut citer par exemple : la liaison GCO-Entzheim, les nouvelles zones d'activités qui fleurissent à proximité du GCO... Ce rassemblement intervenait aussi dans le cadre d'une action de la coalition « la Déroute des Routes » qui demande au niveau national un moratoire sur les nombreux projets autoroutiers incompatibles avec la crise climatique en cours.

MANIFESTATION ANTI-GCO DU 19 JANVIER 2023.
ALSACE NATURE

Les magistrats ont suivi les conclusions de la rapporteure publique, conduisant au rejet des demandes d'annulation formulées par Alsace Nature.

Cette décision du tribunal administratif intervient 3 ans après le début des travaux et 1 an après la mise en fonctionnement de l'autoroute. La lenteur de la justice a clairement joué en notre défaveur, la rapporteure publique ayant reconnu en 2021 que si la décision était intervenue 3 ans plus tôt, elle n'aurait peut-être pas été la même...

Pour Alsace Nature et le collectif GCO NON MERCI le travail ne s'arrête pas là. Nous allons continuer à suivre sur le terrain les impacts de cette autoroute et dénoncer les manquements de l'État de Vinci, notamment pour ce qui concerne les mesures compensatoires relatives aux espèces et habitats naturels. ●



DERNIÈRE MINUTE

Le 23 février 2023, le tribunal administratif juge enfin le fond du dossier, mais en notre défaveur... À l'audience du jeudi 19 janvier 2023, les juges devaient examiner l'arrêté de régularisation présenté par la préfète du Bas-Rhin, (suite aux remarques de ce même tribunal en juillet 2021) et la question des raisons impératives d'intérêt public majeur ayant motivé la réalisation de ce contournement.



AGRICULTURE

CHAMP DE MAÏS À PROXIMITÉ DES HABITATIONS
CONCERNÉES PAR LES ZONES DE NON-TRAITEMENT.

FREEPIK.COM

Travaux du réseau agriculture

Le réseau agriculture s'est investi en 2022 sur la question des pesticides, notamment à travers la formation des membres sur le sujet, la participation à plusieurs consultations publiques et le suivi de plusieurs dossiers, mais aussi la poursuite de l'étude

sur l'utilisation de pesticides dans le secteur de Molsheim (étude commencée l'an dernier sur le territoire de plusieurs communes et ayant donné lieu à la brochure « Pesticides près de chez nous, quelle toxicité ? »).

Pesticides et Zones de Non Traitement

Le 22 juin dernier, la préfecture a relancé la consultation publique « Agriculteurs, vignerons, et villageois d'Alsace, charte d'engagement pour mieux vivre ensemble ». Cette nouvelle consultation faisait suite à l'annulation de la procédure de consultation que des organismes agricoles avaient orchestrée pour mettre en application les décret et arrêté du 29 décembre 2019 sur les zones de non traitement et les chartes « de bonnes conduites ».

Petit rappel : pour « prévenir des pesticides chimiques », ces textes prévoient la création de zones de non-traitement (ZNT) consistant à laisser une bande de 5, 10 ou 20 mètres de distance entre les espaces publics ou d'habitation et les zones agricoles où les traitements de ces produits sont possibles alors que les scientifiques estiment qu'il faudrait a minima 100, voire 200 mètres.

Comme de nombreuses associations environnementales, Alsace Nature avait très largement exprimé son opposition à cette mesure jugée inutile, puisque

l'utilisation des pesticides chimiques s'avère toxique et dangereuse pour la santé humaine, la biodiversité, le sol, l'air et l'eau.

À l'été 2021, le Conseil constitutionnel avait invalidé la démarche en remettant notamment en question la procédure de consultation et d'information du public. En janvier dernier, deux nouveaux décrets sont venus corriger leurs défailances, et de nouvelles consultations ont été relancées.

Cette nouvelle consultation ouverte jusqu'au 13 juillet 2022 n'a rien apporté de plus et malgré les tentatives d'explications, cette charte qui présente des pseudos-mesures d'amélioration ou de rencontres avec les riverains, ne modifie nullement la situation actuelle. En deux années, rien n'a changé, la consommation de pesticides reste au plus fort de l'histoire, les pratiques agricoles n'ont guère évolué. Pire ! La nappe phréatique alsacienne subit ces pollutions avec des taux alarmants de substances issues des herbicides.

LIRE THÉMATIQUE EAU PAGE 28

Pour Alsace Nature, seule la diminution notable de l'utilisation des pesticides, voire l'arrêt immédiat des herbicides et la transformation des pratiques agricoles vers des méthodes de l'agro-écologie sont les solutions. Ces alternatives existent.

Cette charte de « bonnes intentions » n'est qu'un outil de communication pour apaiser les inquiétudes des riverains. Elle n'apporte aucune solution, que celle de les inviter à se camoufler chez eux lors des sorties des engins agricoles : pas d'intention d'ouverture des cahiers d'épandages pour faire connaître les produits utilisés, pas d'engagement réglementaire de diminution des utilisations...

Comme mentionné dans le projet de charte, et malgré de multiples courriers de demande de retrait de la mention d'Alsace Nature dans la liste des membres du comité de suivi, ces organismes agricoles s'acharnent à rechercher la caution de notre association. Nous réaffirmons notre refus de nous associer à ce comité de suivi et serons au côté des riverains pour les accompagner dans leurs revendications.

La réponse d'Alsace Nature apportée à la consultation publique de 2020 reste la même aujourd'hui. Nous regrettons que cette nouvelle occasion de discussion et de recherche d'engagements entre les acteurs agricoles, les riverains, les élus et les associations environnementales et de consommateurs n'ai pu aboutir.



Quoi de neuf sur notre enquête pesticides dans le secteur de Molsheim ?

En 2019 une analyse très approfondie de la toxicité des pesticides utilisés en 2017 (date la plus récente publiée) autour de Molsheim a été réalisée par Anne Vonesch (alors pilote du réseau agriculture et du groupe local Bruche). Elle démontrait en particulier comment l'information sur la toxicité des produits était tronquée, en comparant méthodiquement la toxicité officielle retenue en France par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES), de l'environnement et du travail) avec d'autres sources de données, canadiennes (SAGe) et du Royaume-Uni ((PPDB) de l'Université de Hertfordshire). Dans de nombreux cas, l'information était tronquée. Par exemple, les perturbateurs endocriniens ne sont jamais mentionnés et **la toxicité reconnue officiellement en France est minorée au regard des autres bases de données scientifiques précitées.**

EN SAVOIR +

L'information officielle sur la toxicité des pesticides à long terme est tronquée

<https://tinyurl.com/2jtcwy6v>

La plaquette de synthèse : référence « Pesticides près de chez nous : quelle toxicité ? »

<https://tinyurl.com/2gw5bqzm>

Quelles évolutions depuis 3 ans sur cette enquête ?

Toujours avec 2 ans de décalage dans la publication, une comparaison des comportements d'achat de pesticides par les agriculteurs et viticulteurs domiciliés dans le 67 120 a été menée entre 2017 et 2020. Plusieurs évolutions sont encourageantes, mais nécessitent encore d'être confirmées sur les années suivantes.

Le nombre de produits commerciaux a été sensiblement réduit. Il en reste cependant plus de 300 (contre 352 en 2017). Parmi les substances actives qui entrent dans la composition de ces produits commerciaux, celles mobilisées dans les herbicides diminuent de 27 %, suivis des fongicides (-15%). Quant aux insecticides, si la diminution relative est importante, les quantités étant très faibles, il faudra analyser plus finement la nature de la toxicité.

D'une manière générale, si l'évolution des quantités est un indicateur important, la question des concentrations d'usage ne doit pas être négligée. En effet, certains produits sont utilisés à des concentrations supérieures à 1 kg/ha (glyphosate, s-métolachlore...), d'autres sont efficaces à quelques dizaines de grammes par hectare et souvent en combinaison dans un cocktail dangereux.



ÉPANDAGE EN PLEIN CHAMP.
BRUNO ULRICH

Et en termes de toxicité ?

Le premier indicateur retenu a été le taux de substances chimiques classées cancérogènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction (CMR) par l'ANSES. Ce sont des substances particulièrement nocives pour les humains. Certains produits cumulent parfois différents risques ; les deux risques associés le plus souvent sont : cancérogène + reprotoxique.

On relève une réduction très significative des substances actives CMR pour les fongicides (- 58 %) et les insecticides (- 52 %) et très modérée pour les herbicides (- 12 %). En 2020, il restait encore 71 produits commerciaux reconnus comme CMR soit plus de 25% du total des produits achetés par les agriculteurs domiciliés dans le 67120. Ce sont 42 substances actives qui entrent dans leur composition.

Ces résultats ne doivent pas faire oublier l'information tronquée et les doutes légitimes de sous-estimation de toxicité sur de nombreux autres produits comme démontré par les deux publications précitées.

Cela étant, en 2021-2022 l'ANSES a estimé nécessaire de retirer l'autorisation de commercialiser à 16 produits CMR parmi ceux encore autorisés en 2020.

Des substances sous le feu de l'actualité : Glyphosate, Néonicotinoïdes, perturbateurs endocriniens, SDHI et S-Métolachlore.

On note pour le Glyphosate une réduction significative de 53% et une disparition des 3 néonicotinoïdes encore présents en 2017 (soit avant leur interdiction). Affaire à suivre pour les dérogations obtenues pour les betteraves.

Pour les perturbateurs endocriniens, nous nous sommes basés sur la liste officielle du Ministère de l'agriculture établie en 2017. La réduction est de 48%. Or, cette liste officielle est très incomplète. L'ANSES a publié en avril 2020 une liste de 126 substances préoccupantes dont 121 perturbateurs endocriniens ; il n'en est pas tenu compte à ce stade mais elle sera intégrée prochainement.

Quant aux SHDI (famille de fongicides bloquant la respiration des cellules de champignons affectant les cultures (céréales, pomme de terre, vigne...)) la réduction reste négligeable. Ce type de fongicide a fait l'objet d'une alerte en 2018. Malgré de fortes dénégations, deux substances ont été interdites par l'ANSES en 2022.

Enfin, le S-métolachlore, retenu comme un indicateur de référence pour la surveillance de la qualité des eaux, dépasse les normes sanitaires, notamment en Alsace. Notre association a introduit des recours juridiques contre les dérogations accordées par l'État qui demandent le dépassement des seuils de conformité des eaux potables. Les achats de cette substance utilisée comme herbicide ne connaissent pas de réduction depuis 10 ans.

Nous prévoyons de suivre les prochaines années les produits de substitution qui viendront remplacer les substances interdites et nous assurer que les nouvelles molécules ne seront pas pires que les précédentes. Dans tous les cas, le soutien et la fidélité à l'agriculture biologique restent primordiaux ! ●

ARRAT® DF, HERBICIDE UTILISÉ ENCORE ACTUELLEMENT PORTANT LES MENTIONS D'AVERTISSEMENT SUIVANTES : TRÈS TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, ENTRAÎNE DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME.
ALSACE NATURE



Filière porc : déni des limites planétaires et escroquerie sur le biogaz

Une rencontre avec l'autorité environnementale régionale

Dans l'Aube, à Montsuzain, une porcherie industrielle avait obtenu en 2021 l'autorisation du préfet de s'agrandir, pour 25 754 animaux présents et 13 salariés, (soit près de 2 000 animaux par salarié). Le commissaire enquêteur avait donné son avis favorable sans être entré dans les bâtiments. L'association L214 ayant obtenu la preuve de cruautés insoutenables, a porté plainte et attaqué l'autorisation. En mars 2022, sur la base de notre dossier, Alsace Nature, au nom de FNE Grand Est, a rencontré la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) qui avait été très critique sur ce projet. Les échanges montrent les défaillances du système et des pistes de progrès. Il n'existe actuellement aucune autorité ou procédure qui évaluerait la justification d'un projet de ce type, par rapport à un modèle de système alimentaire durable ou aux « limites planétaires ». Il existe au mieux un certain nombre de programmes qui sont plus ou moins opposables. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) règlementent des espaces construits mais ne s'occupent pas de l'usage des sols. Le bien-être animal peut être abordé sous l'angle de la santé, mais d'autres besoins de bien-être des animaux restent tristement hors sujet.

La force du déni

La filière porcine est régulièrement en crise. En effet, l'Europe est le premier exportateur mondial de porc et à ce titre très exposée à tous les aléas mondiaux. C'est pourquoi l'Union européenne a engagé un groupe de réflexion sur la viande de porc, dans lequel Anne Vonesch a représenté le Bureau européen de l'environnement (BEE) et rendu une contribution.

Le rapport final de ce groupe de réflexion obtient la pleine satisfaction de Copa-cogeca (Lobby européen des organisations syndicales et professionnelles agricoles). Il est foncièrement productiviste,

tout en affichant des promesses de quelques progrès environnementaux et de bien-être animal les plus incontournables, et en mettant en avant la production de biogaz à partir de lisier. Mais, au vu du bilan environnemental de la méthanisation du lisier de porc, nous dénonçons encore une escroquerie. En effet, les conventions de calculs d'usage font comme si le lisier - étant considéré comme « déchet » - et comme si la biomasse n'avaient aucun impact carbone.

Ainsi on ignore délibérément toutes les alternatives qui permettraient de faire un usage plus pertinent des ressources limitées et en particulier des sols, autre que de pour produire des porcs en masse. Donc, le lourd reproche à faire à ce « Reflection group Pigmeat » et à la Direction générale de l'agriculture de la commission européenne, c'est d'ignorer les limites planétaires. Sans doute est-ce quasiment mission impossible d'imposer une ambition environnementale à des États membres noyautés par les lobbies.

Notons que Philippe Mangin, vice-président de la Région Grand Est, chargé de bioéconomie, bioénergies et alimentation durable (mais pont de l'agro-industrie) déclare : « Des élevages industriels ? En France ? Mais où ?... (comparativement)... En France, ce sont des élevages microscopiques ! L'agriculture française est restée à taille humaine... ». Parler d'agriculture à taille humaine avec des élevages de 25 000 animaux montre à quel point c'est un changement de paradigme qui est nécessaire. Dans ce changement, le consommateur a un rôle indéniable à jouer !

Le Collectif Nourrir se positionne sur l'élevage

Alors tournons-nous vers un message d'espoir venant du Collectif nourrir : une vaste plateforme inter associative dont fait partie France Nature Environnement (FNE) a fait un excellent travail sur les conditions d'élevage. ●



VACHES EN STABULATION - LES ANIMAUX AUSSI
PEUVENT SOUFFRIR DES FORTES CHALEURS.

FREEPIK.COM

Marche contre Monsanto

Samedi 21 mai 2022 pour la dixième année consécutive, des associations, syndicats ou collectifs ont appelé à un rassemblement et à une marche dans les rues de la capitale européenne pour dénoncer le système agrochimique industriel et ses conséquences désastreuses sur la santé humaine et l'environnement en France et ailleurs dans le monde.

La manifestation, qui a réuni plusieurs centaines de personnes, visait à sensibiliser le public et interpeller les élus, notamment les parlementaires européens sur plusieurs points :

- › la biodiversité
- › l'agroécologie et l'élevage paysan
- › l'agriculture sans pesticides de synthèse, ni OGM
- › la santé de tous
- › la reconnaissance et la réparation des victimes du système agro-industriel (agent orange, chlordécone, glyphosate et autres pesticides)
- › l'alimentation saine accessible à tous
- › la redistribution équitable de l'argent de la Politique agricole commune (PAC)
- › la justice environnementale
- › la sortie des traités de libre-échange ●

Chaud dedans : pour les animaux aussi chaque degré compte

Alsace Nature et FNE Grand Est ont apporté leur soutien à l'association Welfarm pour sa campagne : « Chaud dedans ! Pour les animaux aussi, chaque degré compte ». Le 2 août, une action de sensibilisation a été organisée, place Kléber à Strasbourg, de 11h à 19h : des bénévoles du réseau agriculture et alimentation d'Alsace Nature ont rejoint l'association Welfarm pour informer les passants et leur faire signer la pétition.

Animaux haletant à cause de la chaleur, agonisant dans des élevages surpeuplés, entassés en plein cagnard dans les camions et les navires bétailiers... Chaque été, les animaux aussi souffrent des fortes chaleurs. Avec le réchauffement climatique, ces souffrances deviendront leur quotidien si personne n'agit !

Welfarm et FNE ont demandé au gouvernement de prendre des mesures pour que les animaux ne soient plus transportés par fortes chaleurs :

- › arrêt des transports d'animaux par plus de 30°C,
- › arrêt des exportations des animaux vers les pays tiers (hors Union européenne).

Mais pour aller plus loin, nous avons aussi demandé des mesures supplémentaires pour transformer les conditions d'élevages des animaux :

- › plus d'espace pour les animaux dans les bâtiments et pour les poissons dans les bassins. Il faut réduire les densités d'élevage,
- › un environnement adapté aux besoins spécifiques des animaux terrestres et aquatiques. Chaque animal terrestre devrait avoir accès au plein air aménagé avec des zones d'ombre, tous les poissons devraient nager dans des bassins suffisamment profonds, avec de l'ombre. ●

SANTÉ POLLUTION DÉCHETS

COLLECTE DE DÉCHETS.
ADOBE PHOTO

SITE DE STOCAMINE.
YANN-FLORY



Stocamine

Le dossier Stocamine est un des gros dossiers juridiques suivis par Alsace Nature qui a connu de nombreux rebondissements au cours de ces 2 dernières années.

Rappel des faits antérieurs

(VOIR FRISE PAGE SUIVANTE)

Le 10 Septembre 2002, un incendie s'est déclaré sur le site de Stocamine à Wittelsheim, une ancienne mine de potasse dont les galeries ont servi à entreposer depuis 1997 des déchets ultimes et dangereux.

Depuis cet incendie, les associations environnementales, des riverains et des élus locaux demandent que les déchets restants soient ressortis des galeries pour éviter la pollution de la nappe phréatique, alors que les Mines de potasse d'Alsace (MDPA) et l'État sont partisans d'un enfouissement définitif des déchets. Il en résulte une bataille juridique qui dure depuis des années.

La Cour d'appel de Nancy avait en octobre 2021, sur un principe d'économie de moyens et en retenant alors uniquement la question des garanties financières, prononcé l'annulation du jugement du 5 juin 2019 du Tribunal administratif (TA) de Strasbourg ainsi que de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 qui autorisaient l'enfouissement définitif de plus de 40 000 tonnes de déchets toxiques.

Le gouvernement avait donc introduit discrètement un amendement dans le projet de loi de finances 2022, qui autorisait le ministre de l'économie à accorder la garantie de l'État aux MDPA pour mener les travaux de confinement des déchets stockés sur le site Stocamine, permettant ainsi leur enfouissement définitif pour une durée illimitée.

Saisi par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et une soixantaine de députés, le Conseil constitutionnel avait censuré, le 28 décembre 2021, cette disposition introduite par le gouvernement.

En 2022, l'État persiste à vouloir enfouir les déchets, y aurait-il quelque chose à cacher ?

Le préfet du Haut-Rhin a signé le 28 janvier 2022, un arrêté autorisant le remblayage des blocs vides et du bloc 15 où avait eu lieu l'incendie de 2002, à titre de mesures « conservatoires » prenant la forme de travaux de barrières de confinement, ne devant pas empêcher un potentiel déstockage ultérieur.

Alsace Nature a décidé de poursuivre le combat juridique contre cet arrêté préfectoral, mais également en déposant une plainte au pénal pour qu'une enquête établisse la réelle nature des déchets enfouis dans le fond de la mine.

Mais, en vertu de l'arrêté préfectoral du 28 janvier, les MDPA ont commencé les premiers travaux de construction des barrages 1 et 2 par béton projeté le mardi 10 mai 2022, en affirmant qu'il s'agissait de travaux préparatoires de maintenance et de sécurisation, ne compromettant pas la réversibilité potentielle du stockage des déchets situés dans les blocs, et réalisés dans l'attente de la décision qui statuera sur la demande d'autorisation de stockage illimité.

La CeA, ainsi qu'Alsace Nature ont immédiatement déposé des recours en référé suspension, pour demander l'arrêt immédiat des travaux engagés, estimant que ceux-ci seraient irréversibles et qu'il était urgent de suspendre toute opération dans les anciennes mines de sel. Le tribunal a suivi notre analyse, considérant que la préparation des barrières de confinement en béton avait bien un aspect définitif et irréversible. En effet, le 25 mai, le Tribunal administratif de Strasbourg a donné raison à Alsace Nature, en suspendant la totalité des travaux préparatoires en attendant qu'une nouvelle procédure d'évaluation environnementale soit conduite. Saisi en procédure de référé suspension par les MDPA, ce même tribunal a confirmé sa décision de suspension des travaux le 10 août 2022.

Mais c'était sans compter sur la détermination de l'État à vouloir enfouir tous les déchets !

En effet, parallèlement à ces procédures en référé, le gouvernement a signé le 15 avril 2022, le décret modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour contourner la décision de la cour d'appel de 2021 au sujet des garanties financières. Le décret, rédigé « sur mesure » pour le dossier Stocamine, retire l'obligation d'avoir recours systématiquement à une tierce expertise pour les stockages souterrains de produits dangereux. Lorsque que l'on sait à quel point les expertises se sont contredites (sur la réversibilité du stockage, sur la stabilité des toits de mine, sur l'imperméabilité, sur la sécurité, sur la vitesse d'enneigement, sur la sincérité des données transmises par les producteurs de déchets...), cette modification ajoute encore un voile d'opacité sur ce dossier.

L'État a également contesté la décision de la Cour d'appel de Nancy d'octobre 2021 auprès du Conseil d'État. Mais par deux décisions du 28 septembre 2022, les juges ont rejeté les pourvois en cassation du Ministère de la transition écologique et de la société MDPA.

L'annulation d'autorisation d'enfouissement des déchets devient de ce fait définitive. Le préfet du Haut-Rhin est contraint de mettre à nouveau en œuvre une procédure d'évaluation environnementale, (procédure nécessitant un nouvel avis de l'Autorité Environnementale, un rapport de la DREAL, une enquête publique) bien malgré lui et alors qu'avaient été tentés plusieurs contournements de cette décision de justice.

La très grande majorité des élus locaux est favorable au déstockage, les citoyens le demandent avec force depuis des années et les enjeux transfrontaliers sur la qualité de la nappe phréatique sont bien trop grands pour que ce dossier se satisfasse de ce type de manœuvre. Cette victoire nous renforce donc dans notre conviction, mais elle pourrait avoir un goût amer car le combat est loin d'être fini ! C'est ici encore le pot de terre contre le pot de fer...



DERNIÈRE MINUTE

Janvier 2023, nouveau rebondissement et espoir pour le déstockage ? le Tribunal Administratif de Strasbourg a donné raison à Alsace Nature, considérant que les travaux autorisés ne relèvent pas de mesures conservatoires mais bien d'une mesure d'enfouissement non réversible. Suite à cette décision du Tribunal, l'option de réversibilité - et donc de déstockage - prévue par l'arrêté initial de 1997 reste effective. Toutefois, un avis récent de l'Autorité Environnementale et la parution dans la presse de l'annonce de l'enquête publique (du 4 avril au 10 mai 2023) montre que l'État ne renonce pas à son projet d'enfouissement définitif !

Au-delà des questions environnementales, c'est bien la confiance que le citoyen peut avoir dans la parole de l'État qui se joue actuellement. Après tant de revers juridiques des instances de régulation de notre démocratie, un arrêté similaire aux précédents, est une véritable provocation.

Comment, dès lors, considérer autrement l'enquête publique à venir que comme un simulacre démocratique, si seul l'enfouissement est présenté comme concevable alors que les citoyens ont exprimé depuis plus de 20 ans leur volonté de déstockage ? Comment ne pas considérer l'unique préconisation de recouvrir de béton les tonnes de déchets que comme la volonté de « faire disparaître » la gestion catastrophique des déchets enfouis alors qu'une enquête pénale est en cours depuis juillet 2021 ?

Il est grand temps d'ouvrir le débat du déstockage car le refus obstiné opposé jusqu'alors et l'absence d'entretien correct de ce site ne fait que conduire à la dégradation de la mine et rend tous les jours plus coûteuses les opérations de déstockage. À vouloir très vite confiner les déchets définitivement, l'État a dépensé des millions d'euros en pure perte au travers de marchés publics mal négociés. S'il n'y a pas « d'argent magique », alors utilisons plutôt l'argent public pour réparer les erreurs du passé et assurer un avenir aux générations à venir.

Les acteurs locaux sont prêts à se mettre autour de la table, à l'État de cesser de jouer la politique de la chaise vide !



1997
5 fév

L'État autorise le stockage de déchets en couches géologiques profondes pour une durée de 30 ans. La réversibilité complète de l'activité est inscrite dans l'arrêté initial d'autorisation. La stabilité de la mine et la sécurité du site sont garanties.

Un incendie se déclare dans le bloc 15. Ce dernier signera la fin de l'exploitation du site, engendrant 30 000 tonnes de sets contaminés en plus des 44 000 tonnes qui y avaient été entreposées.



2002
sep



Un amendement à l'article L.515-7 du code de l'environnement vient modifier les conditions d'enfouissement définitif en ajoutant « si l'exploitation de déchets a cessé depuis au moins un an » (jusqu'à était inscrite une période probatoire de 25 années avant tout enfouissement définitif). Amendement efficace pour contourner la réversibilité de l'arrêté initial.

Le préfet du Haut-Rhin rend un arrêté d'enfouissement définitif qui, contesté devant les juridictions, sera annulé sans possibilité de régularisation par la Cour Administrative d'Appel de Nancy en date du 15 octobre 2021 pour défaut de garanties et de capacités financières. Le Ministère de l'Écologie et la société MDPA se pourvoient en cassation devant le Conseil d'État. Le ME et la Ste MDPA qui s'étaient pourvus en cassation devant le CE ont vu leur demande rejetée.

2004



Durant les débats de la loi de finance 2022, un amendement permettant le stockage pour une durée illimitée ainsi que la présomption selon laquelle « les garanties financières exigées pour une telle opération sont réputées apportées par l'État » est une nouvelle tentative de contourner la réglementation (ici même une décision de justice).



2017
23 mar

Le Conseil constitutionnel censure cet amendement (décision n°2021-833 DC du 28 déc 2021).

Le préfet met en demeure la société MDPA pour que cette dernière régularise la situation administrative des mesures conservatoires qui sont en fait des prescriptions de mise en place des barrières de confinement et de remblayage des galeries, ce qui venait d'être annulé par la CAA de Nancy.

2021
28 déc



2022
28 jan

Cet arrêté a été suspendu par le Tribunal administratif de Strasbourg qui a considéré que les mesures conservatoires étaient en réalité des mesures définitives et irréversibles. Le Ministère s'est pourvu en cassation.

L'État et les MDPA demandent malgré suspension la poursuite de la mise en route de 3 barrages au prétexte de la dégradation des galeries : le tribunal rejette leur demande.

2022
25 mai



2022
1 août



2023
12 jan

Le jugement du TA de Strasbourg annule l'Arrêté préfectoral du 28/01/22. Cette annulation au fond rend sans objet le pourvoi en cassation contre la suspension des travaux.



PLONGEURS DE LA SÉCURITÉ CIVILE
EN PLEINE COLLECTE DE DÉCHETS DANS L'ILL
À PROXIMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MALRAUX
LORS DU NETTOYAGE DE L'ILL.
ALSACE NATURE

ALLOCATION DE MARC HOFSESS, ADJOINT À LA MAIRE
DE STRASBOURG LORS DU NETTOYAGE DE L'ILL.

ALSACE NATURE



Nettoyage de l'Ill

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, Alsace Nature a organisé le 26 novembre 2022, la 6^e édition de l'opération « Nettoyage de l'Ill » à Strasbourg. Cette année, l'événement s'est déroulé autour de la place Dauphine et devant le centre commercial Rivetoile. L'objectif de cette action, ouverte à tous les citoyens, était de collecter un maximum de déchets au fond de l'Ill, sur les berges et dans les parcs et rues voisines.

Mais cette opération est avant tout une action de sensibilisation : les déchets, notamment les matières plastiques, ont un impact sur la faune aquatique, et sur la qualité de l'eau. Chaque déchet présent dans la rivière, peut se retrouver un jour dans les nappes phréatiques (microplastiques) et dans l'océan, représentant un danger aussi pour les espèces marines. L'important est de prendre conscience de la nécessaire réduction des déchets à la source car tout ne peut pas être recyclé.

Marc Hoffsess, adjoint à la Maire de Strasbourg, partenaire d'Alsace Nature pour cet événement, a rappelé l'engagement de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole pour faire progresser le tri des déchets et leur recyclage, et la réduction à la source (exemple par la mise en place de composteurs).

Des équipes de plongeurs de la Fédération française d'études et de sports sous-marins 67 (FFESSM) ont exploré les fonds de l'Ill à la recherche des déchets immergés, les kayakistes de Strasbourg Eaux Vives ont sillonné la surface, pendant que les bénévoles à pied ramassaient les débris au sol.

Tout au long de l'après-midi, pendant que les volontaires collectaient les déchets, un village associatif s'est tenu à proximité des parcours de collecte. Alsace Nature, Sea Shepherd, Surfrider Fondation,

le Centre d'initiation à la nature et l'environnement de Bussierre, le Cercle d'avirons de Strasbourg, ainsi que l'Eurométropole de Strasbourg ont présenté au public leurs activités et sensibilisé le public à l'impact des déchets sur l'environnement et la santé.

Entre barrières métalliques, chariots de course, pneus de voiture, cônes de chantier et débris en tous genres, plus d'1 tonne de déchets ont pu être extraits de l'eau et des berges de l'Ill. Ce sont notamment 4 kg de mégots de cigarette et 15 kg de bouteilles en plastique ramassés sur les berges qui ne termineront pas dans nos cours d'eau et dans la mer ! Plusieurs trottinettes et vélos dont un électrique ont été repêchés au fond de l'eau, ainsi qu'un fauteuil électrique pour personne handicapée.

Cette action a été ponctuée par le marquage au sol du slogan « ici commence la mer, ne rien jeter » près des regards d'évacuation des eaux pluviales de la place. Ceci afin de sensibiliser les passants et les usagers sur toutes ces petites incivilités du quotidien qui, mises bout à bout, conduisent inévitablement à une catastrophe environnementale. ●



DÉCHETS COLLECTÉS LORS
DU NETTOYAGE DE L'ILL ÉDITION 2022.
ALSACE NATURE

Gestion de la ressource en eau

L'année 2022 a été marquée par une longue période de tension sur les ressources en eau. De ce fait, nous avons été particulièrement sollicités par les médias ou par les citoyens directement qui n'arrivaient pas à comprendre les logiques administratives des restrictions d'usages de l'eau... et il y avait de quoi !

Nous avons donc participé à de nombreuses réunions des Comités de gestion de la ressource en eau haut-rhinois et bas-rhinois et nous avons essayé d'y défendre des positions consensuelles et de bon sens.

Hélas, l'administration de plus en plus bureaucratique et en-dehors des réalités, se basant sur un arrêté cadre interdépartemental datant de 10 ans, n'a pas donné suite à nos propositions, à savoir :

- > Ne mettre en place qu'un seul Comité de gestion en Alsace, pour une cohérence de gestion des ressources qui sont communes et ignorent les limites administratives. Par ailleurs cela permettrait également une économie de temps pour les participants qui sont majoritairement les mêmes.
- > Tenir compte des relevés et constatations faits par l'Observatoire de nappe d'Alsace (APRONA) pour la nappe, pour les ruisseaux par l'Office français de la biodiversité (OFB) et par les fédérations de pêcheurs (notamment sur la température de l'eau) et pas uniquement des débits relevés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), afin de permettre l'anticipation des restrictions avant les assèchs. C'est notamment le cas pour l'irrigation agricole dans le Ried, où les relevés de la nappe démontrent qu'à partir du 15 mai, il aurait fallu prendre des mesures de limitation des prélèvements, alors que la première réunion du Comité n'a eu lieu que fin juin... et sans prendre aucune mesure de restriction dans ce secteur sensible ! Une nouvelle fois c'est la nature qui a servi de variable d'ajustement !

- > Davantage de réactivité avant l'aridité des sols, notamment après un hiver particulièrement sec.
- > Veiller à une meilleure connaissance « en temps réel » des prélèvements, notamment agricoles dans les secteurs sensibles.
- > Globalement, développer un monitoring plus fin pour gérer et pas uniquement subir.
- > Prendre en compte les différents règlements qui précisent les priorités d'usage de l'eau à savoir : l'alimentation humaine, ensuite l'alimentation animale, puis la sécurité, puis la nature et seulement après les usages économiques ou récréatifs.
- > Refondre l'arrêté cadre préfectoral dans ce sens avant la fin de l'hiver. ●

LA TRUITE, EXCELLENT INDICATEUR DE BONNE QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE.

DAVID HACKEL



Pollution des eaux aux pesticides, Alsace Nature réagit aux arrêtés dérogatoires

L'autre dossier qui nous a bien occupés en 2022 est celui de la pollution de l'eau potable, notamment due à certains métabolites d'herbicides agricoles (molécules issues de la dégradation de ces herbicides dans l'eau, le sol). Les résultats d'analyses de nouvelles molécules ou métabolites des substances actives ont démontré, il y a environ deux ans, des concentrations au-delà des normes de conformité fixées par l'Agence nationale sécurité sanitaire alimentaire (ANSES). En Alsace, il s'agit du S-métolachlore et de la chloridazone desphenyl.

Pour continuer à distribuer de l'eau « potable », les collectivités locales en charge de la distribution de l'eau ont demandé aux préfets de prendre des mesures dérogatoires pour relever les seuils de conformité. Depuis fin juin 2022, le préfet du Bas Rhin a pris six arrêtés dérogatoires, que nous avons attaqués au Tribunal administratif. Deux dossiers ont été présentés en Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst 68), mais les arrêtés ne sont pas parus.



DERNIÈRE MINUTE

Bonne nouvelle ! En février 2023 L'ANSES a rendu un nouvel avis. Elle annonce qu'elle « va engager sans délai l'instruction des dossiers en vue d'une intention de retrait de certains usages des autorisations de mises sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active S-métolachlore » et confirme le classement du S-métolachlore en « cancérigène 2 (H351) ». Cependant, début mars 2023, le Ministre de l'agriculture, a annoncée au congrès de la FNSEA, sa volonté de revenir sur la procédure d'interdiction de l'herbicide S-métolachlore, au nom de la «souveraineté alimentaire»...

Le 30 septembre 2022, par un remarquable tour de passe-passe, l'ANSES propose de déclasser les métabolites ESA et OXA, proposant d'élever la valeur seuil de non conformité de l'eau en ESA métolachlore de 0,1 µg/L à 0,9 µg/L pour décréter que l'eau n'est pas conforme.

Après ce déclassement par l'ANSES comme métabolites pertinents, les premières estimations issues de l'analyse des données de la base SISE-eaux, 97% des eaux distribuées déclarées non conformes suite à un dépassement de la valeur de qualité pour l'ESA métolachlore, redeviendraient conformes. Miracle !

L'ensemble de nos demandes

Exiger le classement de l'Alsace en zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE) des zones et cours d'eau concernés par la nappe phréatique, à minima des aires d'alimentation de captage d'eau potable.

Exiger l'élaboration de Contrats de « résultats » et non de solutions qui interdiraient notamment l'épandage d'herbicides et préconiseraient d'autres méthodes culturales.

Refuser la prise en charge des coûts de dépollutions de l'eau par les consommateurs et faire supporter ce coût aux pollueurs (principe du pollueur payeur). Exiger l'arrêt de l'épandage des herbicides.

Plus largement l'inertie de l'État à prendre des mesures coercitives, alors que la situation n'a fait que se dégrader depuis des décennies, est aujourd'hui à questionner. La fonction de l'État n'est-elle pas justement de protéger les biens communs et les ressources vitales pour les citoyens ? Est-il acceptable que ce soit le consommateur qui, au travers de sa facture d'eau (polluée !), paie une dépollution largement évitable ? ●

La légende d'une Doller inépuisable et intacte ne tient plus !

Le représentant d'Alsace Nature à la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Doller, Daniel Rudler a porté l'analyse menée par le groupe local sur la situation du bassin versant. Il a notamment exposé le fait que les eaux du bassin de la Doller sont sur-sollicitées, notamment pour l'alimentation en eau potable de communes très éloignées de la rivière. Rappelons que 40 % de la population du Haut-Rhin profite de l'eau de la Doller, ce qui apparaît comme une erreur stratégique en cas de sécheresse ou de pollution. D'autre part, l'eau de la Doller est exploitée depuis longtemps par les industriels de l'agglomération de Mulhouse. Il en découle une énorme dépendance à une ressource limitée et localisée et une fragilité dans l'approvisionnement des riverains en cas de pollution accidentelle.

Sur la moitié aval de son cours, la Doller et sa nappe associée subissent des prélèvements importants par l'agriculture céréalière. Cette agriculture industrielle, localement présente dès l'aval de Lauw, menace aussi la qualité de l'aquifère de la Doller. L'usage récurrent de multiples biocides aux effets nocifs avérés ou probables dans les cultures céréalières conduira à terme à une pollution durable et quasi-irréversible de certains captages sur la Doller. L'acquisition de terrains autour des captages est une solution trop longue et trop coûteuse qui fait à nouveau reposer l'effort sur le pollué au lieu d'agir sur le pollueur. Or, les concentrations des polluants s'accumulent d'année en année.

Les barrages en amont génèrent bien d'autres déphasages et rétentions des alluvions qui modifient la morphologie de la rivière. Les zones humides sont insuffisamment alimentées et les écosystèmes sont affectés.

Les améliorations proposées

Il est primordial de se débarrasser du paradigme de l'abondance illimitée de la ressource en eau offerte par la Doller. Il serait absurde d'y prélever davantage d'eau à destination d'un nombre croissant d'habitants du Haut-Rhin.

La construction d'un barrage supplémentaire n'est pas la solution car elle inciterait à davantage de prélèvements, perpétuant cette course en avant idiote. Nous savons en outre que ces barrages conduisent à de fortes pertes, affectent les rivières et les zones humides alluviales, vitales pour les riverains.

D'autre part, il s'agit de limiter au maximum les risques qui pèsent sur la qualité de la ressource. Là aussi, certaines solutions comme le traitement à l'aval des polluants (nitrates, pesticides), sont des impasses financières et structurelles.

Le premier objectif à viser est d'abaisser les volumes prélevés en réduisant le nombre de communes raccordées au réseau de la Doller, situées à distance de son bassin versant. Il s'agira dans ces communes de reconquérir la qualité de leurs puits de captage pour qu'elles deviennent autonomes sur leur territoire. Des mesures protectrices sont à prendre à l'amont de ces puits dans la Hardt, le Sundgau etc. D'autres dispositifs associés peuvent être pris en développant les ligneux dans l'espace agricole ce qui permet également de réduire le risque de coulées d'eau boueuse (Sundgau).

Pour sécuriser durablement la qualité biologique et physico-chimique, la solution la plus efficace est de transformer toutes les cultures d'annuelles, trop exigeantes en eau et qui la polluent durablement. L'ensemble des terrains du bassin de recharge doivent

être convertis à terme, en prairies permanentes ou en végétations spontanées. Ces mesures ont été mises en œuvre ailleurs en France pour protéger des eaux minérales menacées par des pollutions agricoles.

Une autre piste à explorer est de limiter les prélèvements des industriels sur l'eau de la Doller : si les besoins qualitatifs ne sont pas trop exigeants, des prélèvements d'eau de moindre qualité pourraient se substituer aux pompages des eaux de la Doller. L'eau de cette dernière, naturellement de très bonne qualité physico-chimique, doit être réservée à des usages en adéquation avec ses propriétés et ne pas être gâchée. L'amélioration des capacités d'assainissement et la réduction de la pollution induite sont à mener dans tout le bassin, particulièrement dans les secteurs en Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Un autre axe important d'amélioration vise à réhabiliter les écosystèmes où circule l'eau et dont on cherche à rehausser les services écologiques associés : capacité épuratoire des eaux souterraines et superficielles, stockage des hautes-eaux (lits majeurs), contributions à la biodiversité...

Il faut améliorer la qualité hydromorphologique de la rivière en supprimant les seuils (et non en les équipant de passes à poissons souvent inopérantes) et en restituant un véritable fuseau de mobilité bien plus ambitieux que celui octroyé dans le SAGE de la Doller. Bien qu'elle puisse paraître en bon état, en comparaison de la majorité de nos rivières extrêmement rectifiées et très enrochées, la Doller présente de forts déficits qualitatifs sur son parcours aval. L'objectif est de redonner au cours d'eau son style fluvial naturel afin de ralentir l'écoulement vers l'aval (augmenter la sinuosité et la rugosité) ce qui permet une meilleure alimentation de la nappe.

La restauration des zones humides permet à moindre frais de rehausser la capacité épuratoire de ces « stations gratuites » tel que cela a été montré dans de nombreuses situations. Toutes les zones humides identifiées à l'inventaire du SAGE de la Doller sont concernées. S'y ajoutent d'anciennes zones humides détruites, remblayées, à restaurer.

Ces actions sur les lits mineurs et les zones humides associées sont autant de mesures en faveur de la biodiversité et du paysage fluvial dont l'attrait reste trop ignoré.

Soutenir le Plan de gestion des risques d'inondation

Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) encadre les Plans de protection des risques d'inondation (PPRI) et sa nouvelle version 2022-2027 nous intéresse particulièrement puisqu'il s'étend sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse. Le plan vise également un traitement plus naturel des rivières, avec une nette volonté de les laisser évoluer plus librement. Ces avancées en termes de protection de la ressource et de l'environnement, de prise en considération des risques et des personnes et de solutions fondées sur la nature, rejoint de nombreux points que nous défendons depuis de nombreuses années.

Or, le PGRI ne « reconnaît » plus les ouvrages, digues, bassines, comme structures garantes de la protection des personnes pour une crue centennale, et impose une distance de sécurité (hauteur x 50) : c'est là que le bât blesse pour le syndicat mixte Rivières de Haute-Alsace (RHA) qui a su convaincre et les élus de nos vallées (alors qu'ils ne sont pas concernés), et plus généralement de tout le Haut-Rhin, de les soutenir dans leur recours contre le PGRI. La peur d'une perte de terrain constructible les a touchés au cœur... Ce document de gestion des risques inondation mérite tout notre soutien et le groupe local Thur Doller a mené plusieurs actions en ce sens.

LIRE BILAN DU GROUPE LOCAL PAGE 71

Cette absence de « culture du risque » et cette responsabilité confiée au seul syndicat de rivière, alors qu'un risque majeur, tel que subi en Rhénanie, Westphalie et en Belgique en juillet 2021, n'est pourtant pas à exclure chez-nous. En effet, comment ne pas s'inquiéter de la vulnérabilité de la Ville de Thann, dénoncée déjà en 2015 dans un article universitaire, car située dans un verrou à l'aval de la vallée : le risque est sous-estimé dans le PPRI actuel car il ne prend pas en compte les ruisseaux secondaires, ni des pluies exceptionnelles, ni une possibilité de rupture du barrage de Kruth-Wildenstein. Et idem pour Mulhouse, où la confluence Ill-Doller engendre un risque d'inondation potentiellement important...

Participation à des commissions liées aux thème de l'eau

Nous participons, ou animons différentes instances internes ou externes telles que : le directoire Eau de FNE, le réseau Eau de FNE Grand Est et d'Alsace Nature, des réunions internationales autour du Rhin, le Comité de Bassin Rhin-Meuse, le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau, le bureau de la CLE du SAGE Ill/nappe/Rhin et de l'APRONA, l'ensemble des SAGES d'Alsace...

Parmi les avancées que nous avons obtenu, soulignons par exemple l'abandon du projet de remise en navigation du tronçon du Canal du Rhône-au-Rhin Neuf-Brisach/Kunheim, classé en espace naturel sensible (ENS). Pour le reste du tracé, nous défendons la mise en œuvre de techniques douces et le renforcement de la trame verte et des zones humides. ●



*SUR LA MOITIÉ AVAL DE SON COURS, LA DOLLER ET SA NAPPE ASSOCIÉE SUBISSENT DES PRÉLÈVEMENTS IMPORTANTS ET DES POLLUTIONS FORTES PAR L'AGRICULTURE CÉRÉALIÈRE.
NADINE FORESTIER*



FORÊT

PARCELLE FORESTIÈRE AU COL DE STEIGE.
CHRISTINE HEIMLICH

SESSION TERRAIN DE LA FORMATION « PRO SILVA ».
CHRISTINE HEIMLICH



Orientations du réseau forêt

L'année a été principalement orientée vers la formation des membres (le bois énergie, les arbres et nous...) et un partenariat original avec Emmaüs Mundo' sur le site de Bénerville à Saulxures, pour la renaturation d'une pessière. Trois sorties ont également été marquantes en 2023. ●

Les arbres, la forêt et nous

Cette formation était composée d'une session de terrain et une autre en salle. La sortie a eu lieu le 8 octobre 2022, à l'initiative du groupe local Eurométropole de Strasbourg sous l'égide de Marc-Etienne Wilhelm de Pro Silva Lorraine-Alsace, accompagné d'Ivan Dietrich, responsable d'unité territoriale Office national des forêts (ONF) du Piémont.

La gestion sylvicole Pro Silva

Rendez-vous était pris le matin à hauteur d'une parcelle au col de Steige, en vue d'illustrer les bases de la gestion sylvicole « Pro Silva », une confédération européenne de 7000 forestiers (propriétaires, gestionnaires, professionnels dans 25 pays en Europe et Amérique du Nord). Fondée en 1989 en Slovénie, elle a été dupliquée en France en 1991 et compte 400 membres. Elle vise à promouvoir une « sylviculture mélangée à couvert continu », basée sur le traitement irrégulier et respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers, d'où la dénomination parfois utilisée de Sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SICPN).

Ce qui différencie Pro Silva des autres formes de gestion forestière :

- › Considérer chaque arbre dans des peuplements hétérogènes en structure. Les essences et les âges des arbres voisins sont différents, on parle d'une forêt « irrégulière ». Il s'agit d'une gestion par individu après une phase d'amélioration par sélection des arbres qui ont la meilleure qualité avant une récolte sous forme de « cueillette ». La gestion de la forêt est conduite par une production continue de qualité qui tient compte des interactions entre les arbres pour obtenir des forêts en bonne santé, capables de résister aux perturbations (les attaques parasitaires, les tempêtes).
- › Au fil du temps, le prélèvement d'arbre à l'unité sur quelques ares assure une permanence de l'état boisé et de ce fait une protection contre le vent, les coups de soleil ; il maintient un certain taux d'humidité, la préservation des qualités physiques du sol et un fonctionnement continu de l'écosystème.
- › Des forêts diversifiées en âges et en essences qui répondent à des besoins écologiques et économiques qui, on l'observe, varient dans le temps et de façon souvent imprévisible. La concentration du volume sur

piéd sur des arbres commercialisables (bois moyens et gros bois) permet à la fois l'accroissement régulier de la forêt et la régénération naturelle par l'arrivée constante d'une lumière latérale diffuse.

› La priorité donnée au rajeunissement naturel, la régénération naturelle est favorisée lorsque les essences en place sont conformes aux conditions écologiques de la station. Les semis naturels sont pris en considération déjà lors du choix des arbres à favoriser en vue de récolte.

La sylviculture Pro Silva proche de la nature vise à introduire le moins de matière et d'énergie dans le système : limiter au strict minimum les travaux de plantation, de dégagement, de dépressage, d'élagage. Les arbres d'essences minoritaires - notamment des feuillus dans des peuplements résineux homogènes - seront favorisés autant que possible. Le prélèvement est compris entre 15 et 25 % du capital initial et la durée de rotation entre deux coupes est comprise entre 4 et 12 ans. Les rémanents (branches de moins de 7 cm de diamètre) sont laissés au sol pour limiter l'exportation de minéraux nécessaires à la croissance des générations suivantes.

Le déséquilibre cynégétique en forêt syndicale d'Obernai Bernardswiller

L'après-midi, à partir de la Rothlach (versant Bruche), nous avons pu observer le niveau important de l'abrutissement des jeunes pousses par les cervidés. Il touche en particulier les essences appétentes que sont le Sapin pectiné et le Chêne qui de ce fait tendent à disparaître au profit de l'Épicéa et du Hêtre. L'atteinte est grave car elle affecte la pousse terminale qui permet la croissance en hauteur de l'arbre et détermine sa forme future. L'écorçage des arbres provoque également une blessure favorisant

l'installation de champignons qui vont se nourrir du bois et altérer sa structure.

Tous ces déséquilibres compromettent les capacités de croissance des arbres et l'adaptation de la forêt par l'émergence d'essences adaptées au changement climatique. Ces phénomènes sont aggravés par la pratique de l'agrainage (tolérée pour la gestion et le tir des sangliers) qui profite également aux cervidés en favorisant l'évolution de la population.

La pression excessive des grands herbivores sur les semis naturels est constatée depuis plus de 30 ans dans de nombreux massifs forestiers d'Alsace. Pour les forestiers, les dégâts causés sur la régénération sont dus principalement à une insuffisance de prélèvements par la chasse malgré des demandes réitérées pour une augmentation des plans de chasse. Le niveau d'abrutissement compromet la capacité de la forêt à se régénérer dans toutes ses composantes d'essences et par ricochet à la réalisation d'une sylviculture proche de la nature.

La mise en place d'enclos (surface de quelques ares clôturée) et d'exclos (surface définie sans protection) a permis aux forestiers de comparer les impacts de la protection sur la régénération naturelle. La possibilité de comparer le niveau de couvert floristique et sylvicole sur chacun des périmètres représente un support concret de discussions avec les représentants des chasseurs et les autorités publiques.

Une partie de la solution résiderait dans la formation et une plus forte implication des élus, un intérêt plus affirmé pour suivre l'état de la forêt communale sur un long terme, l'application effective des plans de chasse et la suppression de l'agrainage et arrêter les coupes rases, les plantations monospécifiques, réduire la fréquentation humaine et accepter la présence de grands prédateurs comme le Lynx et le Loup. ●

CERF ÉLAPHE DONT LA FORTE DENSITÉ DE POPULATION
EMPÊCHE LA RÉGÉNÉRATION DE LA FORÊT.

FREEPICK.COM



Impact des grands ongulés sur la forêt de Ribeauvillé

Dans le contexte de la nouvelle rédaction du Schéma cynégétique départemental du Haut-Rhin et du renouvellement des cahiers des charges en vue des prochaines adjudications de chasse, le réseau forêt a souhaité se rendre en forêt de Ribeauvillé le 28 octobre 2022 avec des représentants de l'Office national des forêts et de la ville de Ribeauvillé afin de se faire une opinion sur l'impact des grands ongulés sur la régénération.

La sortie s'est finalement faite exclusivement en forêt domaniale avec trois représentants de l'ONF, une battue et l'absence de l'adjoint au maire nous ayant conduit à renoncer à la forêt communale.

La forêt domaniale de Ribeauvillé est l'endroit idéal pour évoquer le rôle des grands prédateurs, car c'est là qu'avait eu lieu le premier lâcher de lynx. Les chiffres et les nombreux exemples de terrain donnés par les forestiers font apparaître les conclusions suivantes :

› **Gestion de la forêt** : après la tempête de 1999, les associations de protection de la nature ont poussé l'ONF à changer de sylviculture, en visant une récolte étalée et un couvert continu. Mais entre l'abrutissement des semis et l'écorçage du perchis, cette régénération naturelle a de plus en plus de mal à se développer, sauf dans le Jura alsacien.

› **Population de cervidés** : la densité de cervidés est sans rapport avec la nourriture disponible, ce qui empêche la régénération de la forêt comme on peut le constater dans les différents sous-bois visités. Lors d'un comptage nocturne en avril 2022, 85 cerfs et biches ont été dénombrés, beaucoup étant particulièrement chétifs. La densité estimée est de l'ordre de 14,6 cerfs aux 100 ha. Nos inter-

locuteurs considèrent que ce type de forêt pourrait se régénérer normalement avec une densité de 2 à 4 animaux aux 100 ha, une densité de 7 consistant le maximum acceptable. Afin d'avoir une « éprouvette-témoin » de ce que serait la régénération sans la pression des ongulés, on réalise des enclavements « enclos-exclos » permettant de comparer l'état de la végétation. Pour estimer la consommation des ongulés en termes de biomasse.

› **Chasse** : vu la très faible présence de prédateurs (Loup, Lynx), il est nécessaire de revoir les techniques de chasse. Environ 2000 cerfs et biches sont prélevés chaque année par les chasseurs dans le Haut-Rhin, dont 1000 dans le groupement cynégétique de Ribeauvillé. Pour nos interlocuteurs, si la situation de la chasse en Alsace reste figée, il n'y a aucun espoir d'améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique ; les chasseurs, majoritairement âgés, souhaitent rester postés au bord des chemins lors de battues bruyantes et apportant souvent peu de résultat. Le responsable de la chasse à l'ONF prône au contraire la « traque-affût », une technique moins bruyante et moins stressante pour la faune ; les tireurs sont postés sur des petits miradors hors des chemins, les traqueurs « poussent » plus qu'ils ne rabattent. Avec cette technique, on arrive à effectuer les minimas du plan de chasse sans interdire la circulation des autres usagers de la forêt domaniale et en réduisant considérablement le risque de mauvais tirs. Même pendant le brame, la forêt resterait ouverte au public à la différence de ce qui se passe en forêt communale de Ribeauvillé. Le responsable estime que l'on peut parvenir à effectuer les tirs nécessaires sans chasser pendant le brame, ce qui est très important pour respecter le cycle biologique de la faune qui est en période de reproduction et de ce fait a des comportements spécifiques. Evidemment, tout au long de l'année

cette pratique est beaucoup plus propice à la fréquentation des forêts par le public et donc au partage de la nature. Cette méthode de chasse, combinée avec l'affût classique, permet d'utiliser toute la période de chasse (six mois en Alsace) et de réaliser les plans de chasse en ménageant des « pauses » qui évitent le décantonnement des animaux.

Lors de cette sortie, nous avons également pu débattre de la politique de l'ONF face au changement climatique. Ce sujet très vaste fera l'objet d'une synthèse ultérieure de la part du réseau forêt. ●

Renaturation de la pessière de Bénaville

Nous nous sommes impliqués dans un projet à portée environnementale, économique et sociale sur le site de l'ancien manoir de Bénaville à Saulxure dans la Vallée de la Bruche (67). La création de cette ferme pédagogique par Emmaüs Mondo a pour but d'accompagner des publics éloignés de l'emploi dans une démarche de reprise du travail d'une part et de créer un centre pour des détenus en fin de peine qui pourront travailler leur réinsertion au sein de la ferme.

Sur ce site, se trouve une ancienne pessière (plantation d'épicéas en ligne), pauvre en biodiversité, dépourvue de sous-bois, plantée sans doute dans les années 50-60, typique de nombreux boisements répartis partout sur le massif vosgien.

La contribution d'Alsace Nature porte sur la renaturation douce du site. Ainsi, nous avons décidé de nous appuyer sur sa résilience pour favoriser les essences de feuillus encore présentes et, petit à petit, laisser la place à une forêt naturelle. Cette action vise non seulement à la mutation du boisement mais aussi à documenter un retour d'expérience prenant en compte l'ensemble des facteurs d'un tel projet (biodiversité, coûts, valeur de la parcelle, forces et faiblesses...).

Ce travail de longue haleine se conduit en concertation entre les acteurs locaux (commune,

Communauté de Communes), les professionnels de la forêt (spécialistes en traction animale, bucherons), Emmaüs Mondo' et Alsace Nature au travers des bénévoles qui s'investissent sur le projet. Les premiers travaux réalisés en 2022 ont montré une réponse très positive du milieu naturel ce qui est encourageant pour la suite.

A la découverte du site

Lors du week end « Le Printemps de la forêt » de la vallée de la Bruche, le 21 et 22 mai 2022, nous avons été invités à organiser des visites commentées de la pessière de Bénaville pour présenter les modalités de renaturation par ouvertures, pour favoriser l'émergence de graines en attente de lumière. Cela permettait d'informer sur le rôle des arbres-habitats et la faune saproxylophage spécifique du bois mort.

Les visiteurs présents étaient intéressés par notre association et les projets qu'elle porte. Les enfants ont participé à quelques animations sur le stand (mémoire des feuilles et détermination des essences d'arbres) et les adultes ont découvert avec plaisir les sorties natures proposées par Alsace Nature. Nous avons eu 40 personnes sur les deux jours. ●

LYNX BORÉAL, UNE ESPÈCE PROTÉGÉE EN ÉTAT CRITIQUE SUR LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES.

ADOBE PHOTO



Condamnation pour détention de crâne de Lynx

Un chasseur avait été convoqué devant la justice pour la détention non autorisée d'un crâne de Lynx boréal. Alsace Nature s'était constituée partie civile aux côtés de sept autres associations.

Le Lynx fait en effet partie des espèces protégées par les lois européennes et françaises. Au titre du droit de l'environnement français, la capture, la détention, le transport et la commercialisation de spécimens d'espèce protégée comme le Lynx boréal sont interdits et constituent des délits. Les auteurs encourrent une peine pouvant aller jusqu'à 150 000 euros d'amende et trois ans d'emprisonnement.

Lors de son audition, le chasseur a basé sa défense en affirmant qu'il ne savait pas qu'il était interdit de posséder un squelette de cet animal. Il avait conservé le crâne du Lynx pendant 16 ans, après avoir découvert l'animal dans la commune de Sondernach, dans la vallée de Munster en 2005. D'après lui, le Lynx aurait été renversé par un véhicule et son corps gisait sur la route. Il lui avait tiré dessus pour abrèger ses souffrances.

Le tribunal correctionnel de Colmar a condamné, le 5 mai 2022, le détenteur à 3 000 euros d'amende et à indemniser les associations requérantes. La peine prononcée par le tribunal a donc été assez clémente, d'autant que le tribunal n'a pas accédé à notre demande de retrait du permis de chasse de ce monsieur.

Le Lynx, une espèce protégée en état critique sur la liste rouge des espèces menacées.

Concernant le massif des Vosges, même si une femelle Lynx nommée Lycka a donné naissance dans les Vosges du Nord au printemps 2021, il faut néanmoins rappeler que le statut de conservation de l'espèce reste très précaire.

Selon l'OFB, à peine une petite dizaine d'individus étaient recensés l'an dernier sur l'ensemble du massif, Lycka étant la seule femelle connue.

« Les menaces pesant sur l'espèce sont encore trop fortes pour envisager sereinement l'existence durable de cette espèce emblématique sur le massif, comme l'illustre le cas de destruction illégale d'un individu début 2020 dans les Hautes-Vosges, ou encore les cas de mort par collision des Lynx Lucky et Labka survenus dans le Palatinat. Cet enjeu majeur de la coexistence du Lynx avec les activités humaines est au cœur du Plan régional d'actions en faveur du Lynx dans les Vosges ».

Les associations de protection de la nature resteront vigilantes en cas de nouvelles atteintes portées à l'espèce, notamment dans les cas de braconnage ou de tirs intentionnels. Toutefois, elles ne peuvent que faire le constat d'une frilosité incompréhensible de la part de l'État qui repousse, à grand renfort de groupe de travail ou d'étude, l'inévitable renforcement de population qui doit être opéré pour sauver l'espèce. Si nous pouvons nous accorder sur le fait qu'un programme de renforcement tel que mené par nos collègues allemands nécessite une concertation accrue, il n'en est rien pour tous les actes de braconnage. Des lâchers de remplacement des animaux détruits illégalement par tir doivent être opérés au plus vite.

Alors que les enquêtes de police sur les destructions ont du mal à aboutir, que les condamnations, quand elles existent restent clémentes et sans le lâcher d'animaux de remplacement, nous ne voyons pas ce qui empêcherait les délinquants tireurs de Lynx de poursuivre la destruction de cette espèce. En ligne de mire c'est bien l'engagement européen de la France à conserver le Lynx qui est en jeu. Doit-on aller au contentieux européen pour que le gouvernement prenne les dispositions qui s'imposent ? ●

ENERGIE CLIMAT

ÉOLIENNE, DISPOSITIF DE PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ GRÂCE À LA FORCE DU VENT.
FREEPIK.COM

Doctrine générale du réseau énergie

Le réseau Energie d'Alsace Nature est relancé avec un nouveau Directoire composé de membres d'Alsace Nature et d'associations fédérées : Christine Heimlich, Luc Huber, Michaël Kugler, Maurice Wintz, Yves Hauss d'Alter Alsace Energie (AAE), Gilbert Quirin de l'Association de Sauvegarde de la Vallée de l'Isch (ASVI), Sébastien Didier de la Ligue de protection des Oiseaux (LPO). La doctrine générale du réseau est de réduire l'empreinte écologique globale du métabolisme énergétique en Alsace. Cette réduction passe notamment par 4 objectifs principaux suivants.

1. Améliorer significativement la sobriété énergétique et matérielle

Car les deux sont liés, en ne visant pas seulement une sobriété individuelle, mais une sobriété systémique (par l'exemplarité des collectivités et des choix stratégiques en termes de production, utilisation et achats durables et réparables). Idem pour l'efficacité énergétique. La sobriété n'est pas qu'une question technique, mais fondamentalement une question culturelle ou de choix politique sur la réalité de nos besoins et notre manière de consommer.

2. Œuvrer en faveur de la sortie des énergies fossiles et maintenir l'objectif de la sortie du nucléaire

Aucune de ces deux sources ne sont des solutions d'avenir et chacune présente des effets négatifs à court et long terme qu'on ne peut assumer à l'échelle humaine : effets sur l'environnement et risques majeurs (climatiques ou nucléaires) ; dépendance à l'étranger (comme pour le pétrole, l'uranium n'est pas extrait en France et il est en partie enrichi en Russie) et conséquences géopolitiques qui en découlent ; non maîtrise de la question des déchets pour le nucléaire.

3. Accompagner la mise en œuvre d'une Alsace 100% renouvelable en privilégiant 4 aspects principaux.

› Favoriser les énergies citoyennes ou maîtrisées par les collectivités pour permettre une adaptation globale de la production aux besoins et enjeux du territoire et éviter la spéculation. Cette spéculation est problématique écologiquement (recherche du rendement maximal au détriment de l'écologie) et socialement (risques pour la garantie d'accès pour les populations à une base énergétique à prix soutenable).

› Être vigilant sur les impacts écologiques (y compris naturalistes) des systèmes de production (et de consommation), même si, dans certains cas, cela devrait conduire à une remise en cause d'un projet.

› Favoriser une approche territoriale de la question énergétique (environ à l'échelle des communautés de communes ou des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR)) pour articuler les capacités de production et les besoins de consommation d'un territoire donné (et adapter la consommation à la production possible, moyennant bien sûr des échanges inter-territoriaux).

› Tendre vers une production locale de l'énergie, par exemple sur le territoire alsacien, en étant conscient que toute production d'énergie génère des nuisances plus ou moins acceptables. Préciser les conditions d'acceptabilité pour les différents modes de production.

4. Favoriser l'appropriation citoyenne des enjeux énergétiques et la participation à l'élaboration des politiques publiques

(par exemple plan climat-air-énergie territorial) pour renforcer celles-ci et dépasser les injonctions descendantes (top-down) aux gestes éco-citoyens. Veiller à la pertinence écologique et sociale des investissements publics.

Nos objectifs prioritaires à moyen terme (pour les 3-4 prochaines années)

- › Revoir et actualiser la position fédérale d'Alsace Nature sur les différentes formes d'énergie à partir du document de synthèse datant de 2012. Ceci en mobilisant les autres réseaux concernés. Une priorité est donnée aux questions relatives à la méthanisation et à l'exploitation du lithium.
- › Élaborer un pack de propositions permettant d'aller vers une sobriété systémique, à destination des pouvoirs publics à l'échelle de l'Alsace. Idem pour l'efficacité énergétique.

- › Accompagner les groupes locaux pour la participation à l'élaboration des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et à leur suivi, ainsi que des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) pour y intégrer davantage les enjeux énergétiques.

- › Réfléchir à la question des innovations techniques et/ou sociales : lesquelles sont pertinentes ou utiles, lesquelles contre productives quant à l'objectif de sobriété ?

- › Participer en inter-réseaux, et en appui aux groupes locaux, au suivi des dossiers concrets.

- › Élaborer une cartographie (sommaire) des enjeux énergétiques. Synthétiser une évaluation chiffrée de la question énergétique en Alsace (production, consommation, potentiels). L'idée est de proposer une priorisation des systèmes de production en fonction des potentiels, des impacts et des besoins. Et de veiller à limiter la pression sur les cultures et les espaces naturels en ce qui concerne la biomasse. ●



Promouvoir la sobriété lumineuse

Selon une étude récente publiée dans la revue Science, les impacts de l'éclairage artificiel nocturne sur la visibilité du ciel étoilé augmentent de 10 % chaque année. Les effets néfastes de la disparition de la nuit noire sur la biodiversité sont par ailleurs de plus en plus documentés. Pendant que la faune nocturne subit la fragmentation et la dégradation de son habitat, la faune diurne est privée d'une obscurité indispensable à son repos. L'être humain en fait lui aussi les frais, une lumière inappropriée la nuit étant source de dérèglement de nos cycles biologiques, voire de maladies chroniques.

La question de la pollution lumineuse est apparue dans le débat public il y a une vingtaine d'années et commence à être mieux connue des collectivités et du public. La notion de « trame noire » qui lui est en général associée, vise à ajouter une dimension temporelle aux actions de restauration de la trame verte et bleue (TVB). En effet, une partie importante de la faune effectuant son cycle de vie durant la nuit, la détermination des continuités écologiques nécessite de prendre en considération le besoin d'obscurité des espèces concernées. La trame noire ne bénéficie cependant pas encore d'un statut défini dans les documents d'urbanisme, au même titre que la TVB.

Les collectivités sont en demande d'informations et de conseils afin de comprendre le rôle qu'elles peuvent jouer dans la lutte contre la pollution lumineuse et la mise en place ou la restauration d'une trame noire. L'envolée des prix de l'énergie les a récemment contraintes à accélérer ces mesures de sobriété lumineuse...

Il nous est ainsi apparu opportun de réaliser une brochure sur la question de la trame noire. L'Office français de la biodiversité (OFB) a édité un guide technique particulièrement bien documenté à ce sujet, mais la brochure que nous souhaitons produire est complémentaire, elle ne revient pas sur les aspects très techniques ou réglementaires.

Nous sommes actuellement dans la phase de finalisation du contenu de cette brochure (80 pages environ). Un travail conséquent de plusieurs mois de recherche, de rédaction et d'illustration, réalisé par Séverine Messelis, stagiaire à Alsace Nature durant la période d'avril à octobre 2022, dans le cadre de sa formation de Mastère Spécialisé d'éco-conseillère, en collaboration avec Christine Heimlich, Pilote du réseau énergie. En parallèle de ce travail, plusieurs actions de sensibilisation aux effets de la pollution lumineuse ont été réalisées.



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, SYSTÈME DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ POUR LES HABITATIONS.
ALSACE NATURE

Sensibilisation tout public à la disparition des étoiles... et des papillons !

Plusieurs événements de sensibilisation ont été réalisés par Séverine Messelis, avec pour idée de permettre au public de réaliser des actions locales, et interpeler les élus ou le secteur marchand. Des ciné-débats autour du documentaire de Corentin Kimenau ont eu lieu à Wasselonne, Durningen et Ostwald et une exposition au CINE de Bussierre lors du festival « Faut qu'on s'bouge », ainsi qu'à Wangenbourg lors de la « fête de l'écologie ». Une mini-conférence a eu lieu à la fête de la nature de Ergersheim et à Cornimont lors du « jour de la nuit ».

ANIMATION SUR LA POLLUTION LUMINEUSE «JEU DE L'OIE MIGRATRICE» PROPOSÉE PAR SÉVERINE MESSELIS LORS DE LA NUIT DES ÉTOILES AU CINE DE BUSSIERRE.
ALSACE NATURE

Avec notre animatrice, un jeu de l'oie a été imaginé et proposé comme atelier lors de la nuit des étoiles au CINE de Bussierre. Il permet de faire découvrir aux enfants les impacts pratiques de la pollution lumineuse sur la vie d'un papillon de nuit et d'un oiseau migrateur.

Des actions de chasse à la pollution lumineuse ont été organisées à Strasbourg et dans ses environs avec l'aide de volontaires. Suivant un protocole expérimenté par France Nature Environnement dans plusieurs villes de France, nous avons répertorié les commerces convaincus que laisser leur vitrine ou leur enseigne allumée au-delà de 23h présente encore une utilité...

LIRE L'ARTICLE DU GROUPE LOCAL EMS EN PAGE 60



ANIMATION GRAND PUBLIC PROPOSÉE
PAR ALTER ALSACE ENERGIES.
ALTER ALSACE ENERGIES



ZOOM SUR L'ASSOCIATION ALTER ALSACE ÉNERGIES

Alter Alsace Energies, association de droit local créée en 1980, œuvre pour la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie par des actions d'information et d'éducation de tous les publics sur les énergies, le climat et l'éco-consommation, particulièrement en Alsace.

Le pôle technique d'Alter Alsace Energies a pu accompagner 90 collectivités, 300 élu(e)s, 80 technicien(ne)s, 2 500 citoyen(ne)s et 20 entreprises dans le cadre de ses différentes missions et dispositifs (France Rénov',

Conseil en énergie partagé, formations, Les générateurs, GECLER, DECLICS, Auto-rénovation accompagnée...). Le pôle technique a ainsi permis l'économie de 1 000 000 kWh par salarié (500 000 kWh effectivement mesurés).

Le pôle pédagogique a quant à lui assuré 42 projets avec des classes de niveau primaire, travaillé avec 19 collèges et lycées et réalisé 103 ateliers de sensibilisation pour un public adulte. En 2022, Alter Alsace Energies a sensibilisé plus de 4 000 personnes sur l'ensemble de ses actions.

<https://alteralsace.org/>

CITOYEN
NATURE

AVRIL 2023 / N°29

Coordination nature

La coordination nature (qui inclut des membres du réseau nature d'Alsace Nature mais aussi des représentants des associations fédérées telles que la LPO, le GEPMA, BUFO, le CEN Alsace, IMAGO, ODONAT) devait se réunir en 2022 mais a dû être reportée début 2023.

Cependant, des groupes de travail ont commencé à réfléchir à plusieurs thématiques : rédaction d'une brochure intitulée « Nature sauvage pour tous », les enjeux de mise en protection des sites naturels (critères de priorisation, indicateurs des espaces protégés, suivi, ...), les milieux fortement anthropisés (la forêt, les espaces agricoles, l'urbanisme).

Trois thèmes vont faire l'objet d'une présentation, pour débat et approbation à la coordination nature :

- › Présentation de la note « réflexions et préconisations d'Alsace Nature sur la question de l'équilibre ongulés-végétation »
- › Renouvellement des baux de chasse
- › Les enjeux écologiques à l'échelle des territoires des groupes locaux ●

Rédaction de la brochure « Nature sauvage pour tous »

Le réseau nature d'Alsace Nature a entamé une réflexion autour de la rédaction d'une brochure intitulée « Nature sauvage pour tous ».

L'objectif général de ce document est de tendre, pour chaque intercommunalité, vers la reconquête d'écosystèmes fonctionnels de grande surface représentant au moins 10 à 15 % du territoire concerné.

La brochure présente une série d'arguments et d'outils (juridiques, écologiques, sociaux) afin de reconstituer des foyers de nature spontanée à l'échelle des communautés de communes contribuant à la biodiversité régionale. Sur le plan éthique, elle vise à réhabiliter l'idée d'une nature qui existe par et pour elle-même. Enfin, elle répond à un besoin et à une possibilité d'agir localement.

À terme, le document pourra être utilisé par les groupes locaux afin de développer auprès des décideurs des propositions concrètes et originales dans les débats d'aménagement du territoire (Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)).

La publication de la brochure aboutira d'ici le début de l'année 2024. Le groupe de travail est composé de : Éric Brunissen, Guillaume Christen, Christian Dronneau, Marie-Ange Moser, Michelle Schortanner, Bruno Ulrich, Maurice Wintz. ●



30 ans du réseau Natura 2000 : un bilan en demi-teinte en Alsace

Maurice Wintz, alors président d'Alsace Nature, était interviewé par France bleu Alsace le 24 février 2022, à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans du réseau Natura 2000. Son bilan du réseau Natura 2000 en Alsace est très mitigé.

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels destiné à protéger des espèces et des habitats remarquables tout en maintenant des activités socio-économiques. On compte aujourd'hui 28 000 sites protégés partout en Europe. En France, il existe 1 753 sites Natura 2000. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée aux directives européennes « Oiseaux » et « Habitats-faune-flore ».

En Alsace, 140 000 hectares sont ainsi protégés, répartis sur 31 sites, ce qui représente 17 % du territoire (ce taux est de l'ordre de 12,5 % au niveau national).

Même si la surface concernée est relativement importante, le classement Natura 2000 ne couvre pas tous les besoins de protection dans la région.

Les associations de protection de la nature dénoncent un manque de moyens assez criant. Par exemple, certains sites ne font même pas l'objet d'un suivi.

Le bilan : à peine 30 % des surfaces classées Natura 2000 sont dans un état de conservation favorable.

Il y aurait un travail de renaturation à réaliser, mais il est freiné par l'activité économique avec laquelle il faut cohabiter dans les espaces Natura 2000. La question, c'est de savoir où l'on met le curseur, et c'est une question politique. Malgré tout, il est très important que ces sites soient classés pour freiner ou éviter leur dégradation. On pourrait cependant attendre un niveau d'exigence beaucoup plus important de la part des services de l'État.

Alsace Nature et ses associations fédérées, à la mesure de leurs moyens, vont continuer à servir de sentinelles sur l'état de conservation de ces espaces naturels. ●

RÉSERVE DU DELTA DE LA SAUER À MUNCHHAUSEN,
SITE CLASSÉ EN NATURA 2000.

ÉRIC BUCHEL



Contribution à la stratégie aires protégées

La stratégie aires protégées (SAP) 2030 vise à atteindre 30% du territoire national en aires protégées, dont 10 % en protection forte. Cette stratégie cible à la fois les espaces terrestres et marins tant en Métropole qu'en Outre-Mer. Son élaboration et sa mise en œuvre dans les territoires se concrétisent par des plans d'actions triennaux dont la déclinaison pour le Grand Est a été l'objet de divers travaux et consultations en 2022.

Le 1^{er} plan d'actions pour la période 2022-2024 se concentre sur la création d'aires protégées dont les procédures de création ont été engagées antérieurement. Ce plan vise également l'accompagnement de la gestion des aires protégées existantes d'une part et un diagnostic territorial pour en identifier de nouvelles d'autre part.

La coordination nature, en lien avec le réseau ODO-NAT, s'est fortement impliquée dans les diverses phases de concertation et de construction d'avis sur ce 1^{er} plan d'actions triennal, notamment au sein du Comité régional biodiversité (CRB).

Le CRB est le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Instance sociétale, c'est l'organe consultatif régional de la gouvernance de la biodiversité pour le Grand Est. Il est composé de 134 membres répartis en 5 collèges : collectivités, État, socio-professionnels et autres,

associations agréées et scientifiques. À la demande expresse des associations, et afin de permettre une plus grande réactivité et efficacité, un bureau composé de représentants de chacun des collèges a été mis en place. Pour le collège 4 (associations agréées), les représentants désignés sont Anaïs Gsell-Epailly (directrice d'ODONAT) et Bruno Ulrich (vice-président d'Alsace Nature et trésorier de FNE-Grand Est). Ils ont en charge l'animation et la coordination du réseau des associations membres du collège 4.

Ateliers de travail, webinaires, réunions de concertation, bureaux du CRB : une dizaine de réunions et de très nombreuses heures de travail ont été consacrées à l'élaboration d'un projet d'avis sur la feuille de route proposée par les services de l'État (DREAL). Cet avis, après amendements - une cinquantaine, dont plusieurs d'Alsace Nature - a été validé le 29 juin 2022. C'est le 1^{er} avis validé collégialement par le CRB.

Le suivi de la mise en œuvre de la SAP se poursuit avec notamment une analyse de la méthodologie du diagnostic territorial pour l'identification de nouveaux sites à mettre sous protection forte. Alsace Nature demande à ce que soient pris en compte comme critères de choix de sites bien évidemment la richesse écologique, mais aussi et surtout les risques de destruction ou de dénaturation. ●



ZOOM SUR L'ASSOCIATION LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace, appelée communément LPO Alsace, a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Elle rassemble près de 2 500 membres et une vingtaine de salariés.

Planter des haies en milieu agricole

En 2021, Eric Revel, bénévole à la LPO Alsace, participe à deux ateliers de la mission eau de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, dans le but de trouver des solutions pour améliorer la qualité des eaux des 2 captages de la ville de Rouffach : celui de l'hôpital et celui de la ville.

Au cours d'une des promenades découverte des biotopes le long du Quierenbach entre Bergholtz et Orschwihr, en pleine zone concernée par ces captages, il découvre avec surprise la plantation récente d'un nouveau verger, en grande partie à hautes tiges, dans une prairie proche des champs de maïs. À proximité immédiate, un reste de ripisylve (prioritaire dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, SAGE de la Lauch), le long d'un fossé agricole, et quelques saules, rescapés du remembrement des années 70 ; une roselière aussi, gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels. Il y entend quelques Loriots, des Rossignols, des Rousserolles effarvates et en hiver même des Bruants des roseaux et Busards (cendré et des roseaux) ainsi qu'un Faucon émerillon.

Avec d'autres bénévoles, il part alors à la recherche du propriétaire de ce verger, dans le but de lui suggérer la mise en place d'une haie autour de son verger. Rendez-vous est pris avec le propriétaire. Ils lui suggèrent de prendre contact avec l'association Haie Vives d'Alsace, pour le choix des espèces locales et pour obtenir une aide financière : avec une des salariées de Haies Vives d'Alsace, il choisit d'installer une double haie sur 400 m et le nouveau groupe local LPO « Florival-Vallée Nobles-Châteaux », créé par Eric Revel courant 2022, accepte avec joie de lui

donner le coup de main nécessaire à la plantation de 575 arbres et arbustes : le 15 décembre 2022, 10 adhérents et sympathisants de la LPO participent à ce chantier.

L'agriculteur fait savoir que dans le même temps, sous l'égide du syndicat viticole d'Orschwihr, les acteurs de six domaines ont procédé à une journée de plantation dans le cadre de l'agroforesterie avec les bénévoles de l'association Haies vives d'Alsace. Le but : planter 1 000 arbres et arbustes au pied du Bollenberg, soit plus de 1 km de haies.

Dans le cadre d'un projet Interreg où la LPO est largement impliquée, « VinBioDiv » (favoriser la biodiversité dans les vignobles), 6 domaines sur le même secteur géographique ont engagé une démarche similaire. Pour ces domaines incluant celui du lycée agricole de Rouffach sont prévues les plantations d'environ 90 arbres (champêtres et fruitiers haute-tige), 900 mètres de haie champêtre, quelques gîtes à chiroptères pour amener de la biodiversité au vignoble, ainsi que des aires de nidification pour les prédateurs naturels de la vigne, telle que la Mésange charbonnière, grande consommatrice de vers de la grappe. Un bel exemple de travail collaboratif entre acteurs locaux et associations partageant un but commun : l'amélioration des habitats en faveur de la biodiversité !

Agir au profit des Vanneaux huppés

Historiquement très présent en Alsace, le Vanneau huppé est en constante régression depuis plusieurs dizaines d'années, victime de la destruction et de l'assèchement des zones humides et des changements dans les pratiques agricoles. C'est pourquoi la LPO Alsace s'est engagée dès 2019 pour la protection des nichées de cet oiseau. Cette mesure de conservation a été initiée en parallèle des actions de renaturation de zones humides en milieu agricole en faveur de l'espèce, dans le cadre du projet transfrontalier Interreg « RAMSAR Biodiversité » (2019-2021).



LE VANNEAU HUPPÉ EN CONSTANTE RÉGRESSION DEPUIS PLUSIEURS DIZAINES D'ANNÉES, VICTIME DE L'ASSÈCHEMENT DES ZONES HUMIDES ET DES CHANGEMENTS DANS LES PRATIQUES AGRICOLES.

JEAN-MARC BRONNER

Trois secteurs pilotes regroupant des noyaux de population sont visés : le Bruch de l'Andlau et de Hoerd (67) depuis 2020 et le Ried de Colmar (68) depuis 2021. Dans ces zones, ce sont principalement les cultures de maïs et dans une moindre mesure (pour l'instant) de soja qui sont le plus souvent utilisées pour la nidification, ce qui implique une menace forte de destruction des nids liée aux travaux agricoles (travail du sol et semis essentiellement). Des prospections sont organisées avec des bénévoles pour repérer les couples cantonnés, surveiller le début des couvaisons puis marquer les nids pour qu'ils soient facilement repérés visuellement. En parallèle, des recherches sont faites afin d'identifier les agriculteurs concernés et de les contacter afin de les sensibiliser à l'action menée. L'objectif est qu'ils contournent la zone de chaque nid lors de leurs travaux agricoles. Au cours des trois années de campagne, tous les agriculteurs contactés ont été favorables au piquetage des nids sur leur parcelle et la plupart sont soucieux de préserver une espèce qu'ils ont été les premiers à voir disparaître peu à peu de leurs champs.

En 2020, 9 nids ont été piquetés, sur quatre communes du Bruch de l'Andlau, et à Hoerd. En 2021 la nidification des vanneaux a été très impactée par les conditions météorologiques du printemps. La saison 2022 a été de meilleure augure pour les vanneaux avec au total 13 nids protégés. 5 nids, comportant chacun 4 œufs, ont été marqués dans le Bruch de l'Andlau, et 8 nids dans le Ried de Colmar (18 poussins éclos). Ces derniers résultats sont encourageants également pour les participants bénévoles à ces actions car les prospections sont parfois minutieuses et difficiles.

Consciente des enjeux et du potentiel que représentent ces milieux pour le Vanneau huppé, la LPO a à cœur de pérenniser cette collaboration avec les agriculteurs. Des réflexions sont en cours avec les animateurs des mesures agroenvironnementales (MAE) pour mettre en place des mesures favorables au Vanneau huppé. Ces mesures viseraient à créer des « fenêtres à vanneaux » dans les cultures, pour préserver les dépressions humides existantes et mettre en place une gestion de la végétation (non cultivée) en périphérie, permettant la nidification de l'espèce.

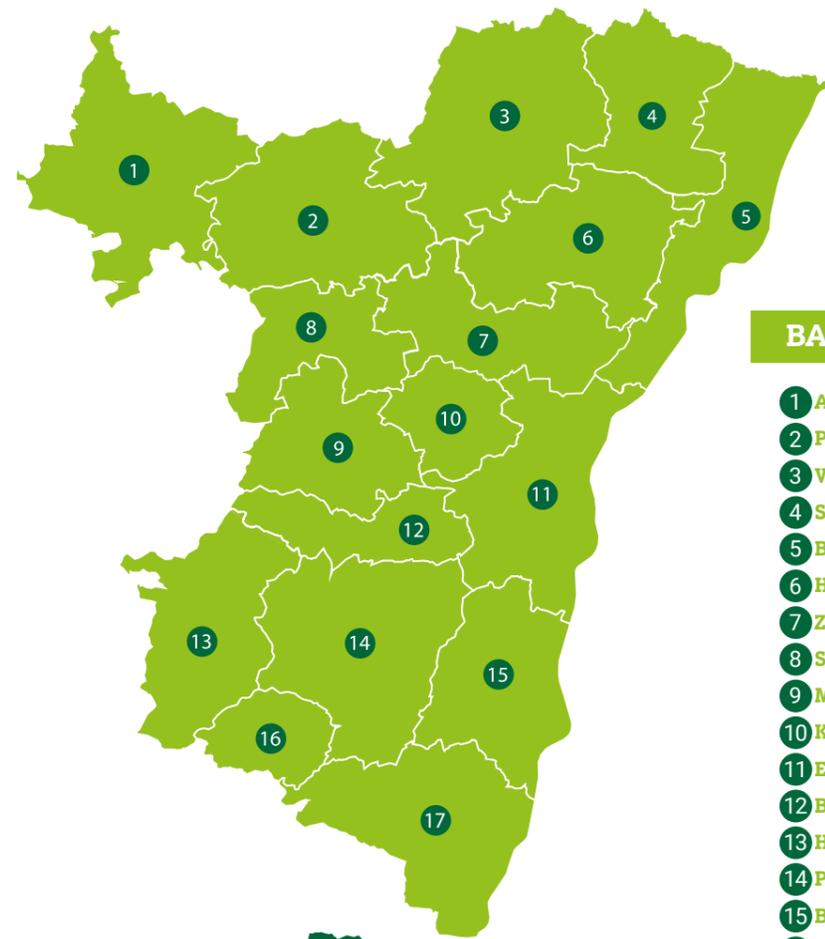
<https://alsace.lpo.fr/>



SUR LE TERRAIN EN 2022

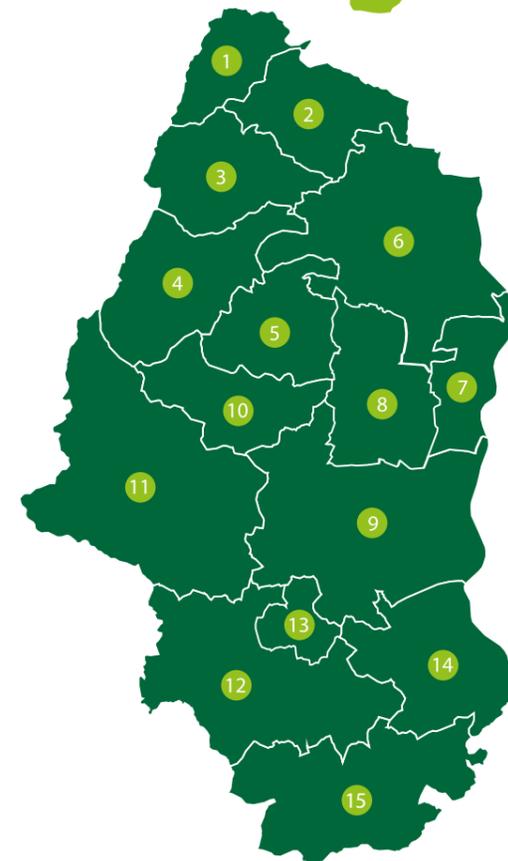
MATTHIEU NIVASSE

GROUPES LOCAUX



BAS-RHIN

- 1 ALSACE BOSSUE
- 2 PETITE PIERRE
- 3 VOSGES DU NORD
- 4 SAUER LAUTER
- 5 BANDE RHÉNANE NORD
- 6 HAGUENAU BISCHWILLER
- 7 ZORN
- 8 SAVERNE
- 9 MOSSIG
- 10 KOCHERSBERG
- 11 EUROMÉTROPOLE
- 12 BRUCHE AVAL
- 13 HAUTE BRUCHE
- 14 PIÉMONT
- 15 BRUCH RIED
- 16 VAL DE VILLÉ
- 17 RIED ALSACE CENTRALE



HAUT-RHIN

- 1 LIEPVRETTE
- 2 TAENNCHEL HAUT-RHIN NORD
- 3 WEISS
- 4 FECHT
- 5 ROUFFACH
- 6 COLMAR ET ENVIRONS
- 7 NAMBSHEIM
- 8 MEYENHEIM
- 9 M2A
- 10 FLORIVAL
- 11 THUR-DOLLER
- 12 SUNDGAU
- 13 ILLFURTH
- 14 SIERENTZ BANDE RHÉNANE
- 15 JURA



HAGUENAU/ BISCHWILLER

La forêt de Haguenau

La forêt de Haguenau est la plus vaste d'Alsace. C'est naturellement un point d'attention particulier de notre groupe local. Depuis l'obtention du label forêt d'exception par la Ville, de nombreuses activités et ateliers ont lieu pour développer la forêt sur les plans économique, écologique et social. Nous prenons part à ces moments de réflexion pour nous assurer que le développement durable de la forêt et la biodiversité restent le point d'attention central. Nous veillons notamment à ce que l'accueil du public reste limité et maîtrisé. Nous avons proposé conjointement avec la LPO de sanctuariser trois parcelles remarquables pour leurs gros bois. Le principe a été accepté mais faute de pouvoir geler leur exploitation nous avons obtenu de prendre part au martelage de ces secteurs boisés afin de préserver les éléments remarquables. Une première séance a eu lieu avec une approche constructive. Par ailleurs nous soutenons et encourageons l'initiative prise par la ville de créer 17 îlots de vieillissement dans le massif en guise de corridor boisé. Deux sorties nature sur le secteur de Haguenau ont été réalisées, sur le thème de Natura 2000 et de la gestion forestière, ses bienfaits pour le grand public et ses bénéfices pour la biodiversité.

MOSSIG

Nos réunions se sont déroulées au rythme d'une tous les deux mois, tantôt en présentiel tantôt en visio avec une demi-douzaine de membres actifs. Par ailleurs nous venons en soutien aux "collègues" de Saverne pour répondre aux nombreuses sollicitations sur ce territoire.

Les principaux sujets et participations abordés durant l'année : organisation d'un ciné-débat sur la pollution lumineuse, forêt de l'Edenwald (élaboration d'une proposition de cartographie de libre évolution),

PLANTATION DE PINS CARACTÉRISTIQUE
EN FORÊT DE HAGUENAU.
ALSACE NATURE

Déchets

Le secteur de Kaltenhouse reste un sujet de préoccupation. Les nombreux dépôts sauvages de remblais et déchets divers sur plusieurs hectares sur le terrain de l'aérodrome ont été évacués. Des enrochements ont été réalisés pour empêcher l'accessibilité aux véhicules. Néanmoins la situation reste fragile et nous devons régulièrement contacter les élus pour que soient éliminés les nouveaux dépôts.

Zone artisanale Haguenau Sud

L'extension de la zone artisanale au sud de Haguenau a été autorisée sur la friche de l'ancien aérodrome, conformément au PLU de la ville. Ceci a entraîné l'abattage d'arbres sur une superficie de 7 hectares, essentiellement des robiniers. Nous avons réagi à cette destruction d'un secteur important pour son intérêt paysager. Mais la nécessité de dépolluer le site (fortement bombardé en 1945) et d'éliminer les surfaces bétonnées a été mise en avant par les autorités. ●

trail-center Wangenbourg-Engenthal, trame verte et bleue secteur Piémont « sous le Haut Barr et le Schneeberg », PLU de la Sommerau, projet d'hôtel sur la colline de Kirrwiller, arasement d'une haie à Reutenbourg, plan climat Bruche-Mossig, gravats à Crastatt et Westhouse, prévention des déchets ménagers secteur Saverne Marmoutier, Comité de pilotage bassin Bruche Mossig. Deux stands Alsace Nature à Wangenbourg (fête de l'écologie) et à Kirrwiller (Marché du terroir).

ATELIER DE FABRICATION DE PERSONNAGES FANTASTIQUES À
L'AIDE DES TRÉSORS TROUVÉS TOUT PRÈS DE CHEZ NOUS.
LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ



ZOOM SUR L'ASSOCIATION LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ

Vers la mise en place d'une trame noire

Nous avons organisé un ciné-débat sur la trame noire début avril à la salle prévôtale de Wasselonne. Une trentaine de personnes se sont déplacées et un certain nombre de maires étaient présents. Un débat intéressant a été animé par le réalisateur Corentin Kimenau. Un journaliste des DNA a fait un article sur notre soirée.

En continuité, nous avons proposé de faire une cartographie de notre territoire (à l'image du réseau sentinelle), avec les points d'amélioration de l'éclairage nocturne, sites inutilement éclairés dans les communes du secteur. Il s'agissait d'arpenter des communes, par binôme, de nuit. Cela ne s'est pas encore concrétisé, mais reste à l'ordre du jour pour mesurer les progrès récents effectués par les communes et voir si le secteur privé évolue également dans le bon sens.

En effet, de nombreuses communes ont décidé de réduire leur consommation d'énergie dès cet hiver par la mise en œuvre d'extinctions totales une partie de la nuit (on aime et on applaudit !) ou par le remplacement de luminaires énergivores par des LEDS qui permettent simplement un abaissement de la puissance d'éclairage (on aime un peu moins). La motivation principale étant liée aux injonctions gouvernementales pour la réalisation d'économies d'énergie, nous ne sommes pas certains de la profondeur de la réflexion en particulier par rapport à la vie nocturne de la faune et de la flore et l'impact sur la santé des concitoyens. La question de sécurité restant le principal (mauvais) argument avancé par les communes ou les privés qui n'ont pas encore sauté le pas vers une extinction complète en cœur de nuit.

Nous espérons, grâce à notre ciné-débat, avoir contribué à une prise de conscience des décideurs et citoyens pour une meilleure prévention contre la pollution lumineuse. ●

L'association Le Bonheur est dans le Pré se mobilise depuis 2009 pour faire connaître et aimer notre nature si riche et la préserver par des actions concrètes. Elle oriente ses actions notamment sur 3 axes, découvrir la nature, préserver et entretenir le paysage et valoriser les richesses naturelles du secteur de Marmoutier.

Observons la nature : fabriquons des bombes de graines

Cette sortie en forêt au-dessus de Marmoutier a été réalisée le 16 avril avec un groupe de 16 enfants de 5 à 11 ans pour observer la nature et ses changements au début du printemps. Ils ont pu partager ensemble leurs connaissances sur la forêt et le jardinage. Ils ont par la suite fabriqué des bombes de graines au local de l'association. Il s'agit de boules de terre et d'argile à mettre dans le jardin, dans lesquelles ont été placées des semences de fleurs bien adaptées à notre région. Ainsi les enfants peuvent donner un coup de pouce à la nature et repartent ravis d'avoir mis la main à la pâte !

Utilisons les richesses de la nature pour fabriquer des personnages fantastiques

Deux de nos bénévoles ont accueilli un groupe de 9 enfants de 5 à 11 ans pour une sortie en forêt au-dessus de Marmoutier afin d'observer la nature et en récolter ses richesses en ce mois d'automne. L'atelier bricolage suivant la sortie a permis aux enfants de fabriquer des personnages fantastiques à l'aide des trésors trouvés tout près de chez nous. Il s'agit de personnages faits de bois, de glands, de faines, de châtaignes et de feuilles que les enfants ont composés selon leur inspiration. Les enfants peuvent donner libre cours à leur imagination et repartent de bonne humeur et leur vision de la nature s'en trouve transformée !



<https://www.facebook.com/lebonheuredanslepre67>



ZOOM SUR L'ASSOCIATION WANTZENAU WOLFERT WASSERRAT

L'association Wantzenau Wolfert Wasserrat créée en 2014 a pour objectif la conservation et la protection du patrimoine naturel et des paysages du ban communal de La Wantzenau et souhaite veiller à ce que les activités d'exploitation de ce patrimoine se fassent dans le cadre d'un développement durable respectueux de l'environnement. Elle a pour mission de promouvoir et sensibiliser les adhérents et le public sur la richesse des biotopes terrestres et aquatiques du ban communal de La Wantzenau, mais aussi sur la nappe phréatique rhénane.

Les représentations de WWW

L'association a de nombreuses représentations locales où elle est invitée en « expert » : le comité consultatif de la réserve naturelle du massif forestier de la Robertsau/ La Wantzenau, le comité de suivi de l'environnement de l'exploitation des gravières de La Wantzenau de l'entreprise GSM (instance mise en place par Arrêté Préfectoral)...

WWW rencontre très régulièrement Mme la Maire et ses conseillers pour évoquer la situation de l'environnement, de la trame verte et bleue et de la biodiversité sur le secteur. Nous travaillons évidemment aux côtés d'Alsace Nature dans le cadre de sa mission de diagnostic.

LIRE LE BILAN DU GROUPE LOCAL EMS EN PAGE 60

Dans le cadre sa politique de plaidoyer, WWW a rencontré Anne SANDER, députée européenne et conseillère régionale Grand-Est ainsi que le maire de Kilstett, commune limitrophe du Wolfert (une des plus anciennes gravières d'Alsace), impactée par l'important trafic de camions de la multinationale allemande.

Sensibiliser à l'environnement

Mission importante pour WWW, nous avons aimé animer deux sorties sur les traces du Castor et une sur l'écoute du chant des oiseaux pour le grand public et les enfants du groupe des jeunes de la Green Team de la Wantzenau.

Comme chaque année, WWW participe au forum des associations, avec une exposition sur le thème de la trame verte et bleue (TVB) qui a permis de nouer de bons contacts avec des habitants jeunes et moins jeunes, très concernés par la préservation de la biodiversité et par l'environnement.

L'assemblée générale de WWW a été suivie d'une grande réunion d'information et de mobilisation sur la préservation et l'avenir de l'étang du Wolfert. Cette cause a également été défendue lors du village de Noël, auquel participait, comme chaque année, l'association. Des panneaux d'information ont amené l'ensemble des visiteurs à de conviviales discussions.

<https://wantzenau-wolfert-wasserrat.fr/>

SORTIE SUR LES TRACES DU CASTOR
ASSOCIATION WANTZENAU WOLFERT WASSERRAT

TRAIN RÉGIONAL ENTRANT EN GARE.
BRUNO ULRICH



ZOOM SUR L'ASSOCIATION DES USAGERS DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE

L'Association défend et représente les usagers des transports urbains de l'agglomération Strasbourgeoise pour un transport public de qualité qui réponde le plus fidèlement à leurs besoins et à leurs attentes.

Assises de la gare de Bischheim - Schiltigheim

La gare de Bischheim - Schiltigheim, qui est l'une des 13 gares du Réseau express métropolitain européen (REME) du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), est actuellement complètement délaissée et les bâtiments sont dans un triste état.

ASTUS et les collectifs Montrainjytiens et Montramjytiens se sont associés pour agir ensemble avec comme objectif de remédier à cet état de fait afin que cette gare devienne à terme un Pôle d'échange multimodal (PEM) digne de ce nom.

Pour cela nous avons organisé le 5 mars des Assises de la gare de Bischheim - Schiltigheim auxquelles une soixantaine de personnes ont participé, réparties sur trois ateliers (circulation des trains et tarification, interconnexion des modes de transports, la gare dans son environnement). Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un Cahier des Assises qui reprend l'ensemble des expressions formulées par les participants dont :

- une amélioration de la desserte ferroviaire dans le cadre du REME,
- une accessibilité de la gare par les deux côtés et notamment depuis le quartier des Ecrivains avec un passe-quartier en souterrain sécurisé et adapté aux modes actifs (marche à pied, vélo...),
- une accessibilité de la gare et du quai pour les personnes à mobilité réduite,
- une accessibilité par l'ensemble des modes de déplacement (marche à pied, vélos, bus, voitures partagées...) avec des correspondances améliorées avec le réseau urbain de la CTS,
- le déploiement de services dans l'ancien bâtiment voyageurs.

Une fête de la gare, qui a eu un beau succès malgré une météo peu favorable, a également été organisée le 24 juin et a permis d'échanger à nouveau sur l'avenir de cette gare avec les usagers, habitants du quartier et élus. Le « chantier » ne fait que commencer !

Information du public et promotion des transports en commun

Afin d'informer le public sur les possibilités de report modal de la voiture vers les transports en commun, les mobilités douces, l'autopartage ou le covoiturage, ASTUS participe depuis de nombreuses années au Village des Assos qui a lieu tous les ans à la rentrée de septembre à Strasbourg.

Toujours dans ce but nous avons aussi un stand :

- à la fête du vélo à Wickersheim le 24 septembre dans le cadre de l'inauguration de nouvelles pistes cyclables dans le Kochersberg,
- au Stade de l'Aar à Schiltigheim le 3 septembre pour le 1er Forum des associations organisé par la ville de Schiltigheim,
- et pour la 2^{ème} fois à la Foire Européenne sur le pavillon de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau le 4 septembre.

Et dans cet objectif d'information et de promotion des transports en communs. ASTUS a également délivré une formation aux conseillers en mobilités de l'Agence du Climat de l'Eurométropole le 30 novembre.

<https://astus67.fr/>



58

SORTIE DE SENSIBILISATION À LA PERMACULTURE
GROUPE LOCAL KOCHERSBERG

KOCHERSBERG

L'année 2022 a été placée sous le signe de la synergie fédérale. En effet, plusieurs actions menées par le groupe local ont été réalisées en collaboration avec des associations fédérées d'Alsace Nature. Ainsi, l'expertise de ces associations a pu être mise au service d'un projet de renaturation et d'actions de sensibilisation. À noter également la poursuite du partenariat avec la Communauté de Communes grâce auquel Emilie Walherr, animatrice d'Alsace Nature, a pu réaliser 15 demi-journées d'animation dans des écoles du Kochersberg. Ce partenariat a également permis de mettre en œuvre avec succès une sortie sur les enjeux de biodiversité, spécifiquement dédiée aux maires du territoire (voir ci-après). Deux dossiers importants, portés par la Communauté de Communes, ont commencé à nous occuper et vont marquer l'année à venir : le projet de trame verte et bleue (TVB) ; étude confiée à la LPO et le plan climat air énergie (PCAET). Il s'agira, dans les deux cas, d'aller au-delà des intentions et de veiller à une concrétisation réelle, ce qui suppose une implication forte des habitants. Ce à quoi va s'attacher le groupe local.

Un projet de renaturation d'une dizaine d'hectares

Le groupe local est concerné par les opérations d'aménagement foncier réalisées dans le cadre du GCO (les 110 000 ha touchés par le remembrement ont été divisés en 5 secteurs, dont celui autour de Truchtersheim qui compte environ 3 000 ha). Deux personnes qualifiées pour la protection de la nature (PQPN) siégeant dans la commission d'aménagement foncier sont issues du groupe local : Maurice Wintz et Luc Huber. L'objectif du groupe local était, compte tenu de l'état de dégradation de la nature dans ce secteur, d'obtenir, en plus des mesures compensatoires réglementaires (GCO et aménagement foncier) la mise en œuvre d'une opération de renaturation supplémentaire pour que le bilan « nature » soit positif et pas simplement équilibré. Les discussions ont porté d'une part sur le fait que la mise en œuvre de la TVB inscrite dans le schéma régional soit bien une action distincte et complémentaire des mesures compensatoires, d'autre part sur la création d'une zone de nature d'environ 10 ha. L'initiative d'Alsace Nature a finalement été acceptée par les différents acteurs (Collectivité européenne d'Alsace, agriculteurs locaux, commune de Truchtersheim qui met ses terrains à disposition),

**CINÉ-DÉBAT SUR L'ÉNERGIE APRÈS
LA PROJECTION DU FILM « POWER TO CHANGE ».**
GROUPE LOCAL KOCHERSBERG



59

qu'il convient de saluer pour leur ouverture. Le projet (horizon de réalisation 2024/25) sera localisé à l'ouest de Truchtersheim et permettra l'implantation d'une portion de forêt, d'une prairie extensive et d'une zone en libre évolution. À noter le partenariat avec la LPO qui a contribué à concevoir le contenu du projet de renaturation, dont la gestion devrait être confiée au Conservatoire des espaces naturels d'Alsace. Cet espace, outre son intérêt pour la nature, pourra aussi être un support pédagogique très utile.

Visites guidées et conférences

Le groupe local a organisé 3 ciné-débats ayant réuni environ 130 personnes au total ; «abeilles et pesticides» en partenariat avec l'association locale ApiKochersberg, « pollution lumineuse » en partenariat avec l'association pour la protection du ciel nocturne, « énergies » en partenariat avec l'association Alter Alsace Énergies. Une conférence-sortie a permis à une trentaine de personnes de découvrir les chauves-souris à Truchtersheim, en partenariat avec la médiathèque intercommunale du Kochersberg. Par ailleurs, 25 personnes ont pu se familiariser avec la permaculture en visitant le jardin de François Robert à Gougenheim. Enfin, le groupe local a animé 5 sorties nature ayant rassemblé environ 90 personnes au total, dont 3 en partenariat avec l'Office du Tourisme (sorties « Éveil de la nature » démarrant à 5h30 du matin).

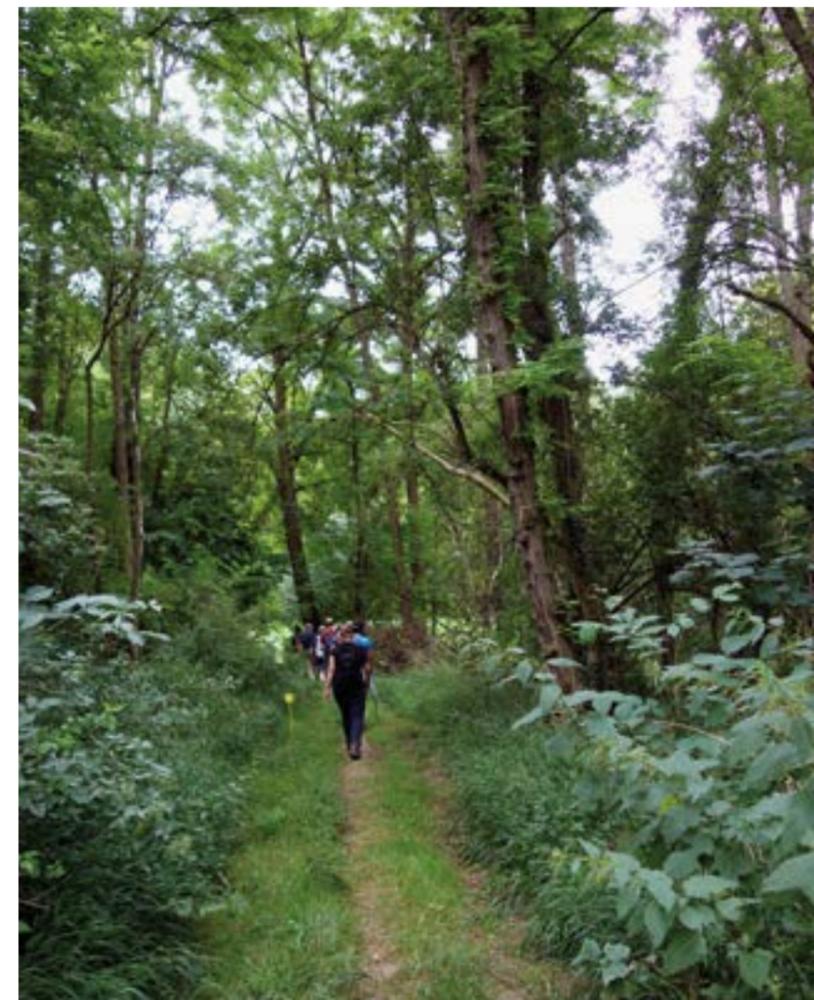
Une sortie spéciale pour les maires

Dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes, le groupe local a proposé une sortie spécifique à destination des maires du Kochersberg dans le but de les sensibiliser aux enjeux de biodiversité du secteur. Il s'agissait en particulier, en s'appuyant sur les principes du fonctionnement des écosystèmes, de montrer le contraste entre la pauvreté naturaliste des zones soumises à l'agriculture intensive et la diversité des milieux collinéens constitués de prairies et de haies et, dans certains cas, en phase d'ensauvagement spontané, d'insister sur la nécessité de maintenir et reconstituer une trame verte et bleue, et de développer des pratiques agricoles nettement plus écologiques.

La sortie a eu lieu le 18 septembre 2022 et a bénéficié de l'expertise conjointe de plusieurs guides issus des associations fédérées d'Alsace Nature : Michelle Schortanner (Société Botanique d'Alsace), Eric Brunissen (LPO), Bruno Ulrich (GEPMA), Maurice Wintz (Alsace Nature). Ces regards croisés ont permis d'apporter des éclairages complémentaires et de mieux capter l'attention des maires.

Grâce à l'implication de Claudine Huckert, présidente de la commission aménagement du territoire, une vingtaine de maires (sur 33 communes) ont répondu à l'invitation, ce qui constitue un franc succès. Les retours de la part des maires ont également été très positifs. Nous allons reconduire l'initiative en 2023 dans un format différent mais dans le même esprit.

**SORTIE AUX ALENTOURS DE PFETTISHEIM
RÉALISÉE PAR LE GROUPE LOCAL.**
GROUPE LOCAL KOCHERSBERG



EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Depuis quelques années, les membres assidus ont acquis de l'expertise sur divers sujets environnementaux et sont toujours disponibles pour transmettre leur savoir aux nouveaux venus. Certes tout n'est pas parfait et notre frustration est parfois grande lorsque nous n'arrivons pas à répondre aux nombreuses sollicitations du territoire de l'EMS. Cette année encore l'urbanisme au sens large (habitats, infrastructure, industrie...) et ses impacts sur la nature en ville, la santé et le cadre de vie, ont été au cœur de nos préoccupations.

Nous avons pour cela fait valoir nos positions lors des nombreuses consultations ou autres enquêtes publiques (le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg, la restructuration de la Place des Halles, le PLUi modif 4...).

Notre groupe local se réunit 1 fois par mois en général le dernier vendredi du mois, ainsi que par petits groupes de travail sur des thématiques particulières. Mais le groupe local, c'est aussi la volonté de travailler avec nos associations fédérées expertes (Astus, Wantzenau Wolfert Wasserrat...).

Actions concrètes pour les trames vertes et bleues

Les chantiers de plantation

Dans un contexte de fort déclin de la biodiversité et de changement climatique, il est important d'agir au niveau global mais aussi au niveau des territoires. Un des moyens d'action est de planter massivement des haies et des arbres pour restaurer ou créer des corridors écologiques. C'est précisément ce qu'Alsace Nature réalise dans le cadre d'une convention de partenariat avec des financeurs et des collectivités de l'EMS, en encadrant des chantiers participatifs auxquels des membres du groupe local ainsi que des résidents des communes concernées ont participé.

ACTION DE SENSIBILISATION SUR LA POLLUTION LUMINEUSE DANS L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG RÉALISÉE PAR LE GROUPE LOCAL EMS.

SÉVERINE MESSELS

En 2022 nous avons travaillé avec 2 nouvelles communes : Lampertheim et La Wantzenau, pour lesquelles Corentin Calvez, notre chargé de mission TVB a réalisé des diagnostics fonctionnels de la TVB. C'est aussi une année où nous nous sommes complètement autonomisés au niveau de l'encadrement des chantiers participatifs, après de nombreuses années accompagnés par nos collègues de Haies vives d'Alsace (HVA). Merci encore à eux pour la transmission de leurs savoirs, cela démultiplie les opportunités ! Au cours des mois d'hiver, nous avons réalisé 6 jours de chantiers participatifs et planté 888 arbres et arbustes :

- 1 jour de récolte et 2 jours de réalisation d'une chapelle en tiges de saule vivant
 - 1 jour de chantier de plantation le long de la M64 à Lampertheim
 - 2 jours de chantier de plantation rue des 3 maires à Bischheim
- L'année 2023 sera encore riche en action !



CHANTIER PARTICIPATIF TRAME VERTE ET BLEUE AVEC PLANTATION DE HAIE.
VILLE DE BISCHHEIM

Un projet de renaturation d'une prairie

Notre groupe local a décidé de mener une action auprès du comité de gestion de la réserve naturelle de la Robertsau, suite au témoignage d'un de nos membres historiques :

« C'est dans cette prairie marécageuse riche en orchidées que j'ai découvert le 13 juin 1958 (j'avais alors 17 ans !), une station d'une bonne centaine de *Liparis loeselii* (L.) Rich., espèce autant discrète que rarissime (Fig. 2 et 3). Roger ENGEL, notre spécialiste des orchidées que j'avais prévenu à l'époque, a trouvé la découverte sensationnelle ! Depuis, l'espèce est considérée comme disparue en Alsace, et a été mise en protection nationale, compte tenu de sa rareté. Cette orchidée est difficile à découvrir, car elle est de très petite taille (7 à 10 cm), et la plante est entièrement verte, y compris ses minuscules fleurs. Dans cette prairie marécageuse, il y avait en plus de nombreux exemplaires de la belle et spectaculaire orchidée *Epipactis palustris* (L.) Crantz.

Malheureusement, un ou deux ans après, cette dépression a été stupidement comblée de façon hâtive et systématique par une décharge publique, sur une épaisseur d'environ 1 m. Considérant cette dégradation comme irréversible et définitive, cette catastrophe écologique a sommeillé dans un recoin de ma mémoire, mais ne m'a jamais quitté depuis plus de 50 ans ! »

En octobre 2022, nous nous sommes rendus sur place pour identifier le site et étudier les possibilités de renaturation. Le classement en réserve naturelle pourra probablement nous servir pour faire avancer ce projet. A ce jour le gestionnaire a été informé de la situation et de notre demande, et nous espérons que le prochain comité de gestion mettra ce projet à l'ordre du jour.

Actions sur la pollution lumineuse

LIRE EN COMPLÉMENT LE BILAN DU RÉSEAU ÉNERGIES PAGE 40.

Au mois de février 2022, une formation a été proposée par Séverine Messelis aux membres du groupe local sur les enjeux de la pollution lumineuse, en particulier concernant ses impacts sur la biodiversité. Ont aussi été abordées les grandes lignes de la réglementation applicable en France et les actions concrètes menées par des membres de France Nature Environnement dans différentes villes en France.

Puis, au mois de mai, des petits groupes ont sillonné les rues du centre-ville de Strasbourg à deux reprises, pour relever les commerces qui n'éteignent pas leur enseigne ou laissent leur vitrine allumée au-delà de 23h. L'occasion de laisser une information sur la vitrine pour encourager les commerçants à s'interroger sur cette consommation d'énergie non seulement inutile, mais aussi nuisible : pour la faune nocturne, notre santé et la beauté du ciel étoilé. Ces actions de maraude ont été renouvelées à Illkirch, ainsi que dans la zone commerciale du Nord de l'Eurométropole de Strasbourg et ont permis de recenser au total 162 commerces « contrevenants » durant l'été. Le bilan des maraudes a été agrégé au bilan national de France Nature Environnement.

<https://pollumox.gogocarto.fr>

PIÉMONT

Jusqu'à présent, l'animation du groupe local Piémont reposait sur l'association « Nature et Vie » fédérée à Alsace Nature, dont l'activité est riche sur le secteur de Barr. Mais son rayon d'action ne couvre toutefois pas l'ensemble du territoire du Piémont, qui s'étend de Dambach à Rosheim. Sur une initiative et une proposition de nos adhérents du secteur, le conseil d'administration a validé la création de notre groupe local Piémont, désormais dissocié de Nature et Vie. Cette première réunion s'est tenue le 10 novembre 2022 à Heiligenstein autour d'une conférence animée par Éric Brunissen, chargé de mission à la LPO, sur le thème : « La TVB : état des lieux et projets sur nos communes ». À la suite de cette présentation, les adhérents ont pu échanger sur les attentes et sur les projets d'actions possibles au sein de ce groupe local. Bien sûr les liens ne sont pas rompus et l'animation du groupe local continuera de se faire sûr le secteur en partenariat avec l'association Nature et Vie.

Des animations sur le thème de la forêt et ses habitants

Nos collègues de l'association Nature et Vie portent un cycle de sorties nature intitulé « Les secrets de la forêt au rythme des saisons dans lequel nous intervenons. Par ce cycle sur la forêt, il est proposé une approche naturaliste de la forêt au fil des saisons, pour redécouvrir cet écosystème riche et complexe. L'esprit consiste à aller à la rencontre des arbres et des nombreux habitats qu'ils offrent à diverses populations animales, végétales, fongiques et microbiennes entretenant entre elles des relations d'interdépendance.

Dans le cadre de ce cycle, le dimanche 27 mars, nos guides nature Guillaume Christen et Sylvie Burg ont invité les personnes à découvrir et à lire les traces des animaux de la forêt. À partir de la lecture des indices de présence, ils ont appris au public à reconstituer les manières d'habiter des animaux (régime alimentaire, territorialité). La sortie a réuni une vingtaine de personnes.

SORTIE HIVERNALE SUR LE BISCHENBERG
ANIMÉE PAR CHRISTIAN BRAUN.
GROUPE LOCAL PIÉMONT

Le 9 avril, une sortie intitulée « Le réveil printanier de la forêt » a été animée par Marie-Ange Moser et Sylvie Burg. Le parcours en forêt a permis de percevoir la synchronisation de la vie de la flore et de la faune avec la saison, avec le milieu que constitue la forêt, et entre les espèces. Les discussions entre participants ont permis d'aborder les incidences du réchauffement climatique sur la temporalité des saisons et les conséquences sur la forêt et ses habitants.

Que de rebondissements sur les carrières de Saint-Nabor !

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Piémont des Vosges avait engagé une action devant le tribunal administratif (TA) pour faire annuler l'APPB (arrêté préfectoral de protection de biotope) du 12 décembre 2018 portant protection de biotope des anciennes carrières (en particulier son article 5). Il interdisait en effet toute construction ou aménagement ainsi que toute activité sur le site, à l'exception seulement de quelques interventions en lien avec l'entretien et la restauration du site, la réalisation d'études scientifiques et des motifs de sécurité publique. Comprendre qu'il constituait donc un obstacle au projet de développement touristique autour du Mont Sainte-Odile porté par le PETR (et en particulier au projet de télécabine)...

Dans son jugement du 21 juillet 2022, le TA de Strasbourg a finalement considéré qu'il n'était pas établi que les interdictions de l'arrêté étaient strictement nécessaires à la préservation du biotope des anciennes carrières. Il a donc prononcé l'annulation de l'article 5 mais seulement à compter du 31 décembre 2022, afin de laisser à la Préfète le temps de réexaminer la liste des interdictions fixées et définir celles qui sont nécessaires à la préservation du biotope, en invoquant le motif que « l'annulation immédiate avec effet rétroactif de l'article 5 de cet arrêté, emporterait des conséquences immédiates excessives sur la conservation dudit biotope ». Nous attendons donc une nouvelle rédaction de cet article 5 pour le 31 décembre.

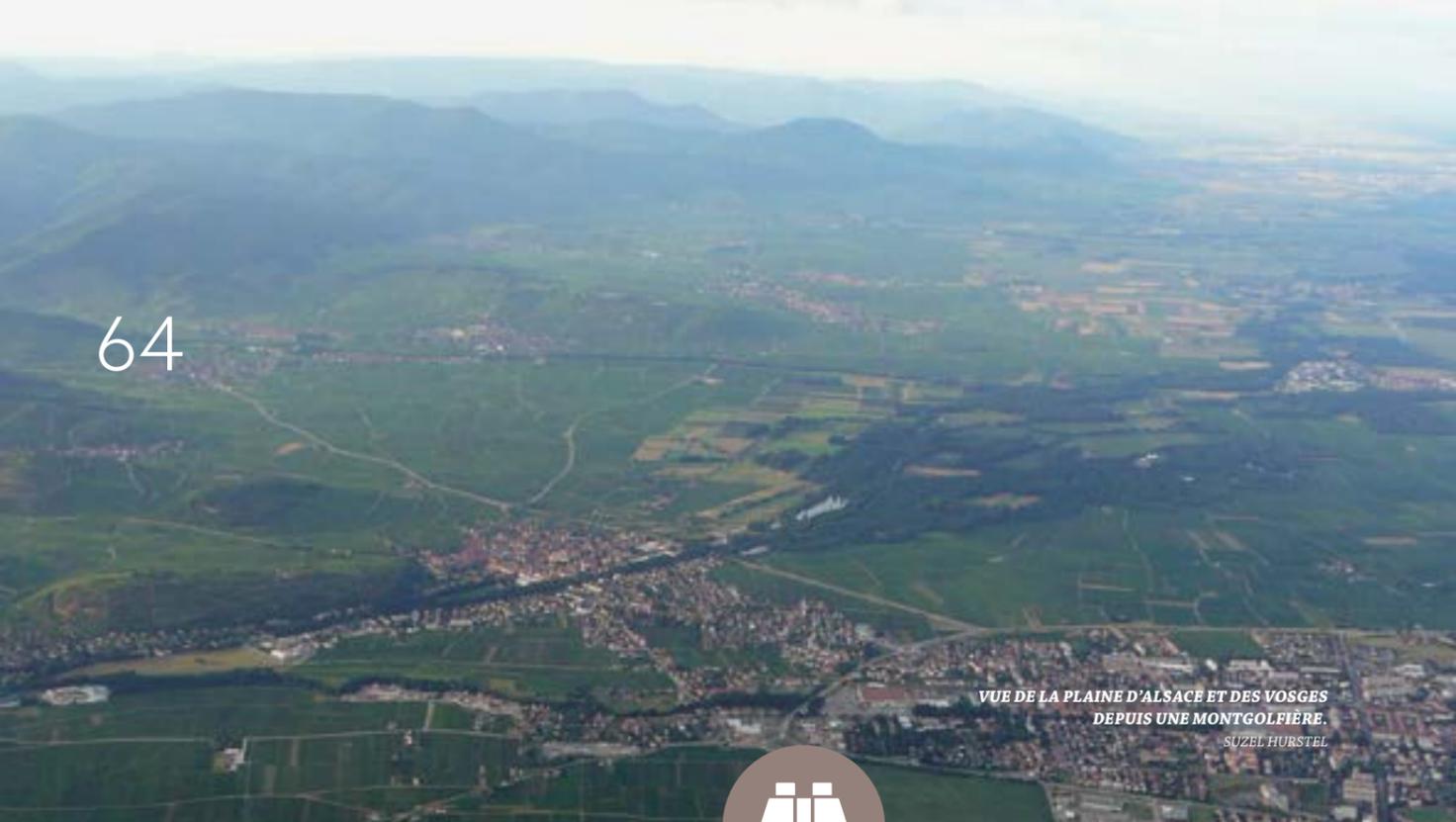


Une consultation a eu lieu dans le cadre de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS, dans sa formation « Nature ») en novembre dernier, sur la base d'un projet de révision de l'article 5 proposé par la préfecture, bien trop faible par rapport aux impératifs minimum de protection des habitats des espèces présentes. Mais depuis, plus rien... et l'échéance est passée.

Nous nous trouvons donc dans une situation de « vide juridique » alors que débutent les périodes de reproduction pour le Grand-duc d'Europe et le Faucon pèlerin. Seule perdure « l'interdiction du site au public pour des raisons de sécurité ». Et le PETR ne compte pas en rester là, s'opposant à la « mise sous cloche » du site il voudrait également contester la totalité de cet APPB. L'objectif affiché aujourd'hui par les élus est d'ouvrir ces carrières au public à des fins de « contemplation » (avec des sentiers, plateformes d'observation...), mais une fois la brèche ouverte, cela pourrait amener bien d'autres idées...

Aujourd'hui, l'étude de faisabilité du projet de transport par câble, complétée simultanément par une autre étude sur le développement d'activités « 4 saisons » attractives au sommet du Mont Sainte-Odile sont terminées, mais n'ont toujours pas été présentées dans le cadre de réunions publiques, d'abord annoncées pour juin, puis pour septembre 2022... Ce projet devient un peu la « patate chaude » entre les mains des élus, qui prennent conscience qu'il aura du mal à voir le jour dans le contexte économique actuel de restriction des financements, surtout pour un projet aussi inutile, un véritable non-sens sans parler de son énorme impact environnemental, mais la prise de conscience ne va pas encore jusque là !

Rappelons que le projet d'APPB était une mesure compensatoire consécutive à l'exploitation des carrières de Saint-Nabor. En effet l'autorisation de dérogation pour les espèces protégées avait été accordée sous condition d'une mise en place d'un APPB à la cessation de l'activité des carrières. On peut donc s'interroger aussi sur la pérennité des mesures conservatoires. Lutter contre la destruction des milieux naturels nous en avons malheureusement l'habitude, voilà que les élus s'attaquent aux outils de protection déjà en place !



VUE DE LA PLAINE D'ALSACE ET DES VOSGES
DEPUIS UNE MONTGOLFIÈRE.
SUZEL HURSTEL



ZOOM SUR L'ASSOCIATION LA BULLE DU RIED

Une association créée pour découvrir le Ried alsacien vu du ciel, afin de mieux le protéger en le faisant connaître à tous. Elle propose notamment des vols découverts en dirigeable à air chaud, des sorties en barque à fond plat, et produit des vidéos nature.

Le 9 décembre 2022 dernier a eu lieu un chantier de plantation d'îlots de haies (216 plants) à Auenheim autour de la prairie à orchidées. Dans le cadre de cette opération « IlotbiodiversiT », le matériel et les plants sont totalement financés par le Service technique de la FDC67 (fédération des chasseurs du Bas-Rhin) dans la cadre du FARB (fonds alsacien pour la restauration des biotopes).

Notre association mène aussi des suivis de dossiers de protection de l'environnement. A Nordhouse, par exemple, nous nous sommes penchés sur la réévaluation de l'état environnemental et des incidences du projet de lotissement Pré vert III en proposant des mesures compensatoires adéquates. Les nombreux échanges avec les services de l'Etat sur ce sujet montrent que bien que notre pays

soit riche en réglementation, sur le terrain la mise en application connaît encore de trop nombreuses failles. Ne pas protéger ces milieux relictuels qui ont quasiment disparu du paysage est aujourd'hui inconcevable quand on dit vouloir stopper l'érosion de la biodiversité.

Nous avons également alerté les autorités d'un déboisement dramatique en zone Natura 2000 sur l'île de Rhinau. Comment de telles coupes peuvent être justifiées et rendues possibles dans une Forêt de protection, dans une zone Natura 2000, site Ramsar et à quelques 300 m à vol de héron au nord de la Réserve Naturelle ? La réponse formulée par le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin qui "désapprouve" la dénonciation de ces faits (qui restent illégaux au regard de la réglementation des forêts de protection) montre à quel point le chemin à parcourir pour protéger nos milieux naturels reste immense !

<https://www.labulleduried.org/>



PETITE-CENTAURÉE COMMUNE,
FLEURS POUSSANT DANS LES RIEDS, PRAIRIES HUMIDES.
ÉRIC BRUNISSEN



ZOOM SUR L'ASSOCIATION NATURE RIED

L'Association Nature Ried est une association de protection de l'environnement, de la biodiversité, du climat comprenant au total 6 sections locales (Erstein, Geispolsheim, Hindisheim, Krautergersheim, Meistratzheim et Westouse). Elle travaille en lien avec les associations naturalistes du réseau ainsi que le Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace (CENA).

La section d'Erstein a assuré la remise à neuf de l'observatoire à oiseaux du plan d'eau de Krafft, la poursuite de l'aménagement de l'arboretum, l'entretien annuel du Sauerbrunnen (site CENA). La collaboration avec le Lycée agricole d'Erstein a été poursuivie avec des étudiants en 2^{ème} année de BTS (aménagement de l'arboretum), ainsi que la participation au projet d'APPB du Ried d'Erstein et à la fête des associations.

L'ANR Geispolsheim a lancé une opération de ramassage d'amphibiens en février-mars sur le site de Blaesheim. De nombreuses actions de sensibilisation ont été réalisées tout au long de l'année sur les thématiques (oiseaux, plantes comestibles, plantes invasives, champignons) et milieux (site du Löttel de Geispolsheim, colline de Rosenwiller et à l'Auenwildnis côté Allemand). D'autres actions dont plusieurs soirées-conférences sur le thème du Bois-Energie, du biogaz, Vie des Oiseaux et biodiversité, Nettoyage de printemps, Formation ont pu être dispensées. L'ANR a aussi eu la volonté d'intégrer

davantage de haies, d'arbres et autres éléments naturels dans le remembrement en cours.

La section de Krautergersheim a travaillé sur l'entretien de la parcelle Hattermatt (site avec grande mare et prairie), un ramassage des batraciens, des échanges avec la municipalité sur le sujet de la réduction des broyages systématiques et la reconstitution de haies présent à la commune.

L'entretien des mares du Hanfgraben a été assuré par l'ANR Meistratzheim, ainsi que le suivi de la migration des batraciens et d'une mare de reproduction à Schaeffersheim. Elle a permis également l'entretien du sentier d'accès à la croix perdue dans le Bruch et l'envoi d'un courrier aux communes et à l'OFB au sujet d'un arbre remarquable coupé dans l'APPB sans autorisation.

La section de Hindisheim a réalisé le suivi de la parcelle ANR du Bruch de Hindisheim, l'envoi d'un courrier aux syndicats de rivière locaux pour demander des solutions à l'assèchement complet de l'Andlau en août 2022 à hauteur d'Hindisheim (1^{er} fois).

Pour finir, l'ANR Westhouse a quant à elle mis en place le nourrissage des oiseaux dans le Bruch en période hivernale.



**LOCALISATION DU PROJET DE PARC NATALA,
À L'EST DE COLMAR.**

GROUPE LOCAL COLMAR



COLMAR ET ENVIRONS

Colmar, ville connue pour être parmi les plus sèches de France est aussi paradoxalement capitale régionale des zones humides (par ses Rieds). Voici les zones de notre territoire qui ont déterminé nos actions :

- trois zones humides (le Ried Natale-Silberunz, le site Natura 2000 du Ried de Colmar, les secteurs urbanisables dans des zones potentiellement humides à Colmar),
- deux sites en Natura 2000 (la Hardt agricole de 9 400 ha, jadis steppique et le Ried de Colmar de 4 200 ha cité précédemment). Nous proposons qu'ils soient des zones laboratoires de transition à l'agroécologie.

L'animation de notre groupe local est aussi passée par des moments de sensibilisation. Nous avons organisé plusieurs sorties nature : les rares et magnifiques Adonis en fleurs dans la réserve régionale du Hardtwald, les orchidées et les grandes Fraxinelles odorantes des clairières steppiques de la Hardt, la restauration de l'Eiswasser un ancien bras du Rhin, la forêt du Niederwald et participé à la manifestation le 1^{er} octobre avec les écologistes allemands et français antinucléaires contre le déboisement de 10 ha de forêt à Namsheim et l'implantation du « Technocentre », un haut-fourneau pour métaux radioactifs à Fessenheim.

Le Parc Natale – Silberunz à Colmar : un espace de Ried à reconquérir

Le Natale est situé à l'est du quartier de la Semm en forte urbanisation, à 2 km du centre-ville, au sud du port de Colmar et est traversé par un ruisseau phréatique aux eaux claires et au nom évocateur, le Silberunz (ruisseau d'argent). Sur cet espace de 26 ha, classé en zone N dans le PLU, nous proposons la création d'un grand parc récréatif constitué de prairies recréant ainsi un paysage de Ried et de jardins partagés. Notre idée a été favorablement accueillie par les élus, suite à une sortie organisée avec eux dont

l'adjoint chargé de l'environnement, qui a confirmé qu'ils allaient en étudier la faisabilité. Le projet paraît donc bien engagé. Mais sera-t-il prioritaire pour la Ville ? Dès 2023, nous populariserons largement l'idée par des sorties à vélo.

Les sites Natura 2000 du Ried de Colmar et de la Hardt agricole.

Nos propositions : zéro pesticide et transition vers l'agroécologie dans les sites Natura 2000.

Nous avons dressé des constats : ces zonages sont incapables de remplir leur mission de protection des oiseaux ! Les évaluations menées par les experts du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), du Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie (MHNE) et en particulier par Vincent Bretagnolle rejoignent nos propres constats :

- Les populations d'oiseaux continuent de décliner dans les sites Natura 2000 malgré les mesures spécifiques de conservation.
- La responsabilité du modèle agricole dominant est évidente et largement démontrée.

Rappelons que les sites Natura 2000 doivent protéger la nature (habitats et espèces d'intérêt communautaire) et en même temps permettre une activité agricole. L'articulation de ces enjeux est au cœur des démarches entreprises en lien avec la LPO Alsace pour réussir la conservation notamment de l'Édicnème criard mais aussi, plus largement, de l'ensemble de la biodiversité de ces milieux si particuliers de la plaine de la Hardt.

En 2022, les travaux semblent avancer alors que cette zone a été largement en souffrance depuis sa désignation. Nous ne pouvons que nous en féliciter et poursuivre le dialogue engagé depuis peu.



STAND DU GROUPE LOCAL COLMAR LORS DE LA JOURNÉE PORTES OUVERTES AU LYCÉE BLAISE PASCAL DE COLMAR DU 5 MARS 2022 AUTOUR D'UN PROJET DE SACS RÉUTILISABLES. GROUPE LOCAL COLMAR

Partenariat avec le Lycée Blaise Pascal à Colmar

Le samedi 5 mars 2022 a eu lieu la journée portes ouvertes au Lycée Blaise Pascal. Le groupe local d'Alsace Nature Colmar et environs était présent au titre du partenariat entre le lycée et l'association autour du projet de sacs réutilisables. Les élèves du CAP des Métiers de la mode y présentaient leur formation ainsi que leurs projets, parmi lesquels la fabrication de sacs durables pouvant servir de sacs à vrac ou pour la pesée des fruits et légumes. Grâce à l'engagement de Madame Vimont, le partenariat a été reconduit pour l'année scolaire 2022-2023.

Stand aux Jardins ouverts à Kunheim

Plus à l'Est, du côté de Neuf-Brisach et de l'île du Rhin, le dimanche 22 mai 2022 s'est tenue à Kunheim la journée des jardins ouverts. Une initiative à saluer car elle valorise l'action des habitants qui privilégient les arbres et les plantes dans leurs jardins. Le groupe local Colmar et environs d'Alsace Nature a présenté l'association ainsi que ses actions. Environ 450 visiteurs dans l'ensemble des jardins.

Opérations « Mer propre »

À Volgelsheim, notre bénévole Maryline Couëllan organise avec des petits groupes d'habitants des collectes de déchets « Opération mer propre » afin de rappeler que l'océan commence tout autour de nous aussi en Alsace. En 2022, il y en a eu une demi-douzaine. Le Maire de la commune nous a même octroyé une subvention pour acquérir 10 pinces à déchets. ●

STAND ALSACE NATURE LORS DE LA GRANDE EXPOSITION DOCUMENTAIRE ET ARTISTIQUE « ZÉRO DÉCHET » GROUPE LOCAL FLORIVAL



« ENJOLIV'HEURES » DES ENJOLIVEURS TRANSFORMÉS EN HORLOGES, DES OEUVRES D'ART RÉALISÉES PAR LES ENFANTS SUITE À L'INTERVENTION DE LA PLASTICIENNE CATHERINE LAUNOIS DANS LES ÉCOLES DU SECTEUR. GROUPE LOCAL FLORIVAL

FLORIVAL

L'année 2022 aura été très riche pour la cinquantaine de membres du groupe, autant par la diversité que par la régularité des actions menées sur le territoire. Des actions militantes, avec la poursuite des activités liées aux déchets sauvages, à la valorisation des vergers et à la défense des espaces naturels menacés par le déferlement de l'urbanisation, mais aussi beaucoup d'actions pédagogiques avec une vingtaine d'interventions auprès de jeunes, douze sorties Nature tous publics et la conception d'une grande exposition documentaire et artistique « Zéro Déchet », fréquentée sur cinq lieux par 1600 personnes.

Jeunes citoyens « Zéro Déchet »

Alsace Nature a répondu pour le groupe local à l'appel à projet « Jeunes Citoyens » de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), en focalisant ses actions sur la problématique des déchets sauvages. En partenariat

avec le syndicat mixte SM4 et la mission « Initiatives Citoyennes » du parc naturel régional des Ballons des Vosges, dix classes des écoles élémentaires de Guebwiller, Buhl, Lautenbach-Schweighouse, Lautenbach-Zell et Linthal, soit environ 250 élèves, soutenus par le périscolaire intercommunal de Buhl, ont collecté plus de 150 kg de déchets sauvages le long des cours d'eau et dans les milieux naturels sensibles. Les détritiques ont été triés, pesés et en partie revalorisés par des ateliers de Recycl'Art. C'est ainsi que la plasticienne Catherine Launois est intervenue auprès des enfants pour transformer une vingtaine d'enjoliveurs en « enjoliv'heures », des horloges en état de marche. Des photos, prises par les écoliers, ont été illustrées par les créations littéraires de six auteurs locaux. Toutes les actions artistiques ont ensuite donné naissance à une exposition, présentée à Lautenbach, Guebwiller et Soultz, mais aussi au col de la Schlucht et à la « Fête des Possibles » de Saverne, avec une fréquentation de 1600 personnes. Cette initiative tournée vers le jeune public a permis de ramasser en trois ans plus de 16 tonnes de détritiques dans la vallée du Florival.





MANIFESTATION CLIMAT ET TERRES DU 12 MARS.
GROUPE LOCAL FLORIVAL

Les vergers de la biodiversité

Depuis 2020, le groupe local accompagne l'association citoyenne Vivre et agir à Linthal (VAL) dans un vaste projet de plantation d'arbres fruitiers et de revalorisation des prés-vergers abandonnés. C'est ainsi que soixante arbres ont déjà été plantés chez douze particuliers et sur les terrains communaux de Lautenbach, avec le soutien de la commission Gerplan de la Communauté de Communes. Alors que les arboriculteurs de Guebwiller assurent la formation technique pour les tailles et les greffes, les bénévoles du groupe local Florival d'Alsace Nature et de la LPO interviennent sur les parcelles pour favoriser le maintien et la restauration de la biodiversité (préservation des haies et des arbres morts, aménagement d'abris à insectes et à reptiles, recensement de l'avifaune...). Un partenariat avec les éleveurs permet de valoriser les prés de fauche et les pâtures. Le groupe local accueille aussi les classes dans les vergers au fil des saisons. Les 1^{er} et 2 octobre 2022, les premières « Journées des vergers et de la biodiversité » ont permis d'accueillir plus de 200 visiteurs au Dorfhüs de Linthal. Une dizaine de stands naturalistes, littéraires et artistiques ont accompagné les travaux de 150 élèves, entre visites, démonstrations et contes.

Non à la ZAC du Daweid !

Depuis déjà plusieurs années, la Communauté de Communes de la région de Guebwiller (CCRG) envisage d'étendre la zone d'activité du Florival au-delà de la RD 430, sur les 37 hectares de bonnes terres agricoles et d'espaces humides du « Daweid » d'Issenheim, entre les cours du Rimbach et du Rohrgraben. Le collectif « Action Climat Florival », dont fait partie le groupe local, a lancé en novembre 2021 une pétition contre l'artificialisation galopante des entrées de la vallée qui a déjà recueilli plus de 4200 signatures.

En dépit de plusieurs courriers adressés à la CCRG, de l'hostilité des syndicats agricoles et d'un projet de résilience alimentaire élaboré par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon sur ce site, les élus communautaires restent très majoritairement favorables à cette urbanisation pourtant incompatible avec les impératifs de l'urgence climatique. Le conseil d'administration d'Alsace Nature affirme son opposition unanime au projet. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Grand-Est, en date du 10 novembre 2022, est très critique et déplore la perte de 27 ha de terres agricoles et de 10,3 ha de zones humides, et regrette « l'absence d'étude sur le bilan carbone, la dégradation du paysage, les incidences sur la biodiversité, l'alimentation des nappes, la pollution des sols et des eaux souterraines ». La capacité du système d'assainissement est par ailleurs insuffisante pour traiter les effluents générés. Dès janvier 2023, le collectif « Action Climat Florival » sera réactivé pour engager des mobilisations citoyennes et écologiques fortes, au service de l'intérêt général. ●



MARCHE POUR LE CLIMAT DU 14 MAI 2022.
GROUPE LOCAL THUR DOLLER

THUR DOLLER

Une année marquée par la disparition d'un militant exceptionnel : Daniel Walter, président de Thur-Ecologie-Transports durant de nombreuses années, nous a quittés le 18 septembre 2022. C'est peu dire qu'il laisse derrière lui un grand vide. De la défense des travailleurs en tant que syndicaliste, il est passé à celle de l'Homme dans son environnement, puis à nos côtés, à celle de la biodiversité, toujours dans un esprit d'honnêteté intellectuelle et de générosité. Ses qualités de meneur, de lanceur d'alerte, nous ont fait le rejoindre sur diverses actions lors de cette année écoulée, à commencer par la marche pour le climat organisée le 14 mai 2022.

LIRE AUSSI L'HOMMAGE À CLAUDE WALTER EN PAGE 81

Sortie Nature

Le groupe local a organisé une sortie nature à Aspach-Michelbach, le 25 juin 2022. Cette sortie a rassemblé une petite dizaine de membres. À la découverte d'un vallon du site Natura 2000 de la Doller, site orphelin d'animateur, ne bénéficiant ni de contrats agricoles MAET, ni de charte Natura 2000. Notre guide nous a d'abord fait découvrir le Schlosswald, un massif boisé de Chênes, Hêtres, Frênes, Charmes bien diversifié (jeunes pousses, taillis, gros bois de 50 cm et aussi très gros bois remarquable de 70 cm de diamètre), avec des arbres « biologiques » coiffés de Lierre ou présentant des trous de pics. Le sol limoneux, comme à Guewenheim, favorise la formation d'ornières favorables au Sonneur à ventre jaune. Plus loin, à l'amont du vallon, les étangs du Weihermatten, datant de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, présentent aujourd'hui une richesse en habitats et espèces de niveau ZNIEFF 1 (zone d'intérêt écologique floristique et faunistique). Équipés d'un filet à insectes, nous avons pu observer quelques libellules et demoiselles, ainsi que plusieurs criquets typiques des zones humides. Nous en avons appris un peu plus sur la flore aquatique et amphibie qui s'exprime dans ces étangs. Au-dessus de nous planent des Milans noirs, nicheurs dans le secteur.

Aménagement / Urbanisation

La fin de l'année 2022 nous a fait participer à deux enquêtes publiques sur les PLU de Bourbach-le-Bas et de Vieux-Thann. Nous avons notamment demandé la réduction significative des extensions urbaines prévues, la suppression des zones de rétention foncière, une meilleure protection des zones humides et du patrimoine arboré (vergers notamment), une vision plus volontariste de la trame verte et bleue et une meilleure application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser : ces PLU continuent de grignoter les terres, de détruire des espaces naturels, sans jamais apporter de mesures compensatoires, alors que la trajectoire du ZAN (zéro artificialisation nette) est actée, il serait temps d'arrêter de se voiler la face et de viser de véritables bilans environnementaux équilibrés.

Nous avons par ailleurs continué à suivre de près les mesures compensatoires de la liaison Roderen/Vieux-Thann et l'histoire de la Fennematt à Dolleren. Nous suivons également toujours le site remarquable du Tschechten à Mortzwiller (Haut-Soultzbach) où nous avons rencontré le maire au printemps pour étudier les pistes et faisabilités de protection du site.

Marche pour le climat

Le 14 mai 2022, sous un beau soleil, 200 manifestants ont rallié la Ferme du Parc de Wessering et les pelouses du « chalet suisse », depuis la gare, à l'appel de TET (Thur Écologie Transports) et d'Alsace Nature. Tous les ingrédients d'une belle marche étaient là : banderoles, pancartes, chants, slogans, tambour et prises de parole, pour appeler à ce que tous les acteurs, élus, travailleurs ou citoyens, tant dans les vallées qu'en montagne, à être solidaires et agir localement, et que l'eau, la forêt, l'agriculture soient appréhendées à travers le prisme de la biodiversité. Cette manifestation a rassemblé de nombreuses associations et personnalités, indiquant par là l'inquiétude de la population et son appel à changer de monde.



LA DOLLER EN CRUE SUR
LE BAN COMMUNAL DE GUEWENHEIM.
NADINE FORESTIER

Sur le territoire, le constat est fait que les arbres, les zones humides, les rivières, et la nature de manière générale sont souvent mal, voire pas du tout, pris en considération dans les projets de développement dont les rentrées pécuniaires attendues permettent tous les écarts. Nous appelons à porter un autre regard, bienveillant, et une meilleure prise en considération de toutes les formes de vie qui nous entourent, que ce soit pour leurs fonctions ou pour leurs valeurs intrinsèques.

Daniel Walter Président de TET, Léa Zettl de « Ma Thur sauvage » et Albert Gasser d'Alsace Nature, ont défendu tour à tour ces thèmes. Christine Magendie, pédiatre ayant rallié la COP26 de Glasgow à vélo, a témoigné de l'exposition croissante de nos enfants aux maladies, dans un environnement altéré par nos activités. Adrien Biassin, trader repentini devenu chercheur et auteur d'une thèse récente en histoire sur l'effondrement en Alsace du Sud, est intervenu pour alerter la population : alors que tous les indicateurs sont au rouge, les conditions de vies aggravées, la perte de la biodiversité et ses répercussions sociales, il dénonce l'inaction ou l'insuffisance des actions actuelles. Jacques Muller, pour le CCFD Terres Solidaires, a pointé du doigt la menace climatique sur la population mondiale : déjà près de 3,5 milliards de personnes sur le point de devoir migrer, nous interrogeons sur la nécessité de l'accueil et de la sensibilisation au sort de toutes les victimes climatiques.

Des activités et des préoccupations très orientées vers la thématique eau.

PGRI (Plan de gestion des risques inondations)

En complément des articles sur la Doller dans la thématique eau, nous avons souhaité, toujours en partenariat avec TET, faire davantage de pédagogie sur le PGRI auprès des élus de la vallée. Ce document de gestion des risques inondation qui mérite tout notre soutien, fait pourtant l'objet d'un recours porté par le syndicat mixte RHA (Rivières de Haute Alsace) auquel de nombreuses collectivités se sont associées sans même savoir de quoi il s'agit, et parfois sans débat au sein du conseil municipal.

Notre action a notamment consisté en l'envoi de nombreux courriers, adressés dès janvier 2022 aux maires, présidents de pays, communautés de communes, agence de l'eau, DREAL. Seules Guewenheim et la Communauté de Communes de Thann-Cernay nous ont proposé une rencontre pour échanger sur le sujet. Il reste encore du travail à faire.

Pour conclure, l'issue du recours contre le PGRI reste encore en attente et nous maintenons notre demande de dialogue. ●

ILLFURTH

Sauvegarde du Lange Viertel, redevenue forêt naturelle

Nous nous étions mobilisés pour sauver le Lange Viertel, une zone ancienne de vignes et vergers devenue une magnifique forêt naturelle sur les hauteurs d'Illfurth. Ce site remarquable était promis à l'urbanisation (VOIR CITOYEN NATURE DE 2018). Combat difficile à cause de la problématique des héritages. Mais nous espérons aboutir lors de la révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du secteur d'Illfurth. L'évolution des situations nous a servi :

dans l'esprit de la zéro artificialisation nette (ZAN) à venir, l'État a interdit l'urbanisation de cette zone.

Il nous reste à valoriser, d'une façon ou d'une autre cette magnifique zone de nature sauvage - si intéressante parce que la nature s'y est développée sans aucune intervention humaine, à partir des vergers et des vignes - à l'étudier et à la faire connaître au grand public. ●

MULHOUSE - M2A

Le groupe local M2A s'est engagé en 2022 sur une trentaine de dossiers, de la défense de Séquoias centenaires au Rebberg aux discussions autour d'un projet de méthaneur à Ungersheim.

Nous avons envoyé aux membres de M2A la liste de ces dossiers. Une dizaine de membres nous ont dit être intéressés pour devenir actifs avec nous sur tel ou tel dossier. Nous voulons aider à « construire » des écosystèmes petits ou grands, dynamiques, robustes, résilients, adaptés aux conditions à venir...

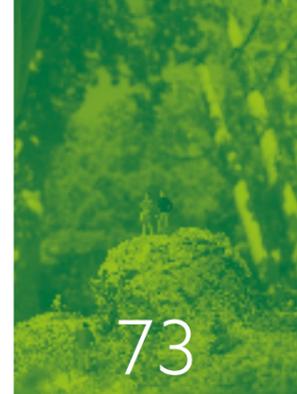
Nous pensons, et constatons, que dans beaucoup de ces dossiers, le fait de détecter et entretenir des situations favorables permet d'engager des actions avec les communes (les élus et les services) ou les structures intercommunales, ainsi qu'avec des personnes individuelles. Un long travail qui n'est pas organisé autour de « conflits » héroïques, même si cela peut et doit être envisagé de temps en temps. Mais un processus discret, global et continu de transformation basé sur la construction d'une relation de confiance, souvent bien plus possible qu'on ne le croit, bien qu'il existe quelques cas où cette confiance ne peut pas s'installer. C'est pourquoi nous privilégions toujours la rencontre.

Nous repérons et travaillons des dossiers, nous les faisons avancer, mais ils doivent être acceptés et finalement portés par Alsace Nature, dans sa globalité, et si ce n'est pas le cas nous devons y renoncer. Cela arrive et c'est « normal ».

2023 devra être une année de mise en pratique avec une équipe élargie de ces objectifs, de cette philosophie et de ces méthodes. Nous essaierons « d'ouvrir des possibles ».

Un cycle de projection Lynx et autres actions de sensibilisation

« Au cœur du massif jurassien, un appel étrange résonne à la fin de l'hiver. La superbe silhouette d'un lynx boréal se faufile parmi les hêtres et les sapins. Il appelle sa femelle. En suivant la vie de ce couple et de ses chatons, nous découvrons un univers qui nous est proche et pourtant méconnu... Une histoire authentique dont chamois, aigles, renards et hermines sont les témoins de la vie secrète du plus grand félin d'Europe qui reste menacé... »





Lynx, le film de Laurent Geslin, photographe et vidéaste animalier, nous fait découvrir le rôle essentiel que ce discret prédateur joue dans les écosystèmes forestiers, l'équilibre qu'il a rétabli dans un milieu fragile mais aussi les difficultés qu'il rencontre dans un paysage largement occupé par les humains. Alsace Nature a lancé en début d'année un cycle de ciné-débats sur ce félin menacé sur le massif vosgien. Le 19 janvier, le groupe local a proposé aux habitants de l'agglomération mulhousienne de découvrir ce magnifique film et de poursuivre la soirée en compagnie de Philippe Lacoumette, bénévole du groupe local pour discuter du devenir de cette espèce dans la région.

JURA

Suivi des zones naturelles dans le sud de l'Alsace

Nous en parlions déjà l'année dernière tant la nouvelle était attendue : le portage du COPIL Natura 2000 des Sites du Jura Alsacien a été accepté par la Communauté de Communes du Sundgau et une animatrice, Rachel Mandaglio a été embauchée depuis la mi-juillet 2022 (le document d'objectif avait été validé par le préfet en 2011 !). Le président du COPIL désigné est Clément Libis, maire de Fislis et membre historique d'Alsace Nature. Un premier point a eu lieu le 6 décembre à Ferrette ; les sites s'étendent sur environ 4 000 ha et 20 communes.

Actions plantes exotiques envahissantes et autres chantiers

Un collectif auquel s'est associé le groupe local a vu le jour, très soutenu par la Communauté de Communes du Sundgau. Un gros chantier a été organisé et a eu lieu le 16 juillet 2022. Au départ, il s'agissait de « nettoyer » les Balsamines de l'Himalaya d'un site Natura 2000 « la Tufière » et finalement, une bonne partie de la vallée de la

Un atelier participatif et ludique a été réalisé le samedi 29 janvier à Mulhouse. Animé par Hélène Bourdel, du MAN 68, cette activité connue sous le nom de Fresque du Climat, permet de comprendre les mécanismes du climat et les actions à mener. Un moment privilégié de réflexion et d'échanges animés entre participants, de découverte pour certains, de compléments d'informations pour d'autres. Un atelier de lecture et discussions autour des scénarios pour la transition proposé par l'ADEME. À travers ces quatre façons d'imaginer le monde en 2050, entre frugalité et innovations technologiques, le public a été amené à parler de ses envies, de ses réticences, de ses doutes ou de ses craintes que ces scénarios suscitent en nous. Un chemin de réflexion pour y voir plus clair dans nos choix personnels et collectifs ? ●

Lucelle (rivière frontière avec la Suisse), 8 sites, ont vu 44 personnes des deux côtés de la frontière s'investir pour cette action... Ce collectif a vu le jour petit à petit et a pu réunir des acteurs associatifs, particuliers et institutionnels comme l'ONF, les Brigades Vertes, grâce au pilotage de la Communauté de Communes. Et, fait non négligeable, nous a réunis et permis également cette rencontre, avec une excellente ambiance collaborative !

Une nouvelle journée de sensibilisation a eu lieu le 11 septembre à Tagolsheim, au nord du Sundgau, cette fois, attirant un très nombreux public. Le but de ces actions est surtout informatif et incitatif, pour aider le grand public à repérer les plantes ciblées et éventuellement mener des chantiers dans les communes.

Par ailleurs, comme chaque année, nous avons participé à trois chantiers d'entretien de milieux gérés par le Conservatoire des espaces naturels d'Alsace de notre secteur, qui voient de plus en plus de participants se mobiliser. ●

COLLINE SÈCHE DU GRASBERG CLASSÉE NATURA 2000
SUR LES HAUTEURS DE LA COMMUNE DE BERGHEIM.
PIERRE SIGWALD

BALSAMINE DE L'HIMALAYA,
PLANTE EXOTIQUE TRÈS ENVAHISSANTE.
ALSACE NATURE



THAENNCHEL HAUT-RHIN NORD

Trois réunions ont eu lieu en cette année 2022 et deux sorties nature ont été organisées sur la colline sèche du Grasberg classée Natura 2000 au-dessus de Bergheim et Rorschwihr, l'une floristique, l'autre sur la géologie.

Notre groupe local s'investit aussi régulièrement dans les enquêtes publiques en cours dans notre secteur. C'est une démarche assez compliquée par son aspect technique mais surtout très chronophage.

Gravière de Bergheim

Le projet d'extension de la gravière a été sans conteste un dossier lourd à gérer pour notre groupe local. Pour rappel, ce dossier fait l'objet d'un suivi depuis plusieurs années depuis la demande d'extension formulée en 2003. À cette époque, la société Leonhart avait déjà mis en place des mesures compensatoires. Or, la demande porte aujourd'hui sur une extension qui vient impacter 5 ha, dont 3,5 d'une forêt d'aulnes très riche, et des terrains dédiés aux mesures compensatoires du renouvellement d'exploitation autorisé en 2003. Néanmoins, notre action aura permis d'acter des mesures compensatoires sur 11 ha. Des travaux de végétalisation ont déjà été entrepris sur les hauts fonds dédiés. Le Castor reste bien présent sur le site. D'autres surfaces de compensations sont dispersées dans la forêt de l'Illwald. Comme tous les autres sites compensatoires, ces terrains seront gérés par le Conservatoire d'espace naturel d'Alsace. Une commission de concertation et suivi de la gravière, issue des négociations de 2003, se réunit annuellement et nous sommes donc légitimement liés à ce dossier. Il faut reconnaître que la société Leonhart s'est donné tous les moyens techniques et financiers pour entreprendre les travaux nécessaires à la bonne gestion écologique des mesures compensations demandées. Le travail coopératif a été mené avec intelligence, rigueur et confiance. ●

Site d'enfouissement RMB

La société RMB située à Saint-Hippolyte-Gare gère un site de récupération, de recyclage et un centre d'enfouissement classé. Dès sa création en 1990, notre groupe local et d'autres collectifs s'étaient opposés à cette installation en raison du risque de pollution de la nappe phréatique. Maigre consolation, un comité de surveillance et de suivi a été mis en place. Cette instance se réunit en principe une fois par an. Même si l'exploitant actuel semble faire un travail correct, il subsiste des impacts de voisinage (bruit et poussière) et nous suivons de très près les analyses et eaux de la nappe phréatique en amont et en aval.

Forêt de Bennwihr-gare

Notre association a été alertée à propos de la destruction récente de parcelles boisées alluviales humides de la Fecht dans la zone inondable du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI). Les parcelles dont il est question se situent à Bennwihr-gare, en bordure de la ligne de chemin de fer. Elles sont classées zone naturelle (N) au PLU ce qui interdit ce genre d'activité, dans un réservoir de biodiversité du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) (trame verte régionale) et la partie Ouest est en zone d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I.

L'analyse de ce dossier révèle également que le PLU ne mentionne aucunement l'activité industrielle à l'origine de la destruction. Il s'agit d'une entreprise de stockage et de broyage de matériaux de construction (ALTES). Or, lors de l'instruction du PLU, aucune référence à cette exploitation, pourtant déjà bien réelle à l'époque, n'a été formalisée. Un courrier a été rédigé à la mairie de Bennwihr avec copie à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). ●



ZOOM SUR L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT DE BÂLE MULHOUSE

La vie autour de l'aéroport et nos relations avec les autorités sont à l'image de notre pays : nous constatons une forte dégradation des services publics, un blocage des processus démocratiques qui plongent le pays dans le marasme et l'inaction. La crise se ressent à tous les niveaux, les autorités sont déconnectées des réalités des territoires, les services de l'État manquent de moyens, nos interlocuteurs font preuve de mauvaise volonté...

Notre pays et le secteur du transport aérien continuent comme avant : peu pour la qualité de vie et la santé des citoyens, peu pour la transition écologique. Par ailleurs, nos concitoyens pensent encore massivement au toujours plus et plus loin ; la baisse du pouvoir d'achat a à peine entamé leur envie de « voyages à la con » (bullshit flight) et de produits inutiles livrés sous 24 heures.

Au niveau de l'aéroport, nous déplorons le manque de dialogue et de réponse, voire l'inaction et l'absence d'ambition. Alors que nous participons à toutes les commissions, faisons des propositions, travaillons avec nos interlocuteurs... Nous obtenons peu de résultats.

Faut-il comme certains mouvements, qui incluent même des scientifiques, des professionnels de la santé, manifester, occuper, bloquer, faire des coups d'éclat sous une forme de désobéissance civile non-violente ?

L'ADRA ne lâche rien et reste mobilisée sur ses revendications pour :

- le respect strict du repos nocturne de 23 à 6 heures,
- la réduction du trafic pour préserver la santé des populations et lutter activement contre le changement climatique,
- des trajectoires moins bruyantes et polluantes et un juste partage des nuisances,
- un moratoire sur la liaison ferroviaire et l'extension de l'aéroport,
- une information factuelle sans greenwashing,
- un transport aérien qui doit se limiter aux déplacements essentiels.

L'ADRA, par la force des choses, a étendu au fil des ans sa lutte bien au-delà du bruit et de la pollution autour de l'aéroport. Étendre la lutte contre les méfaits du transport aérien en général et contre le changement climatique en particulier est devenu une évidence, un devoir envers nos concitoyens et les générations futures. Les deux, le local et le global, se complètent et se renforcent mutuellement, ils dépendent depuis longtemps l'un de l'autre. Le 6^{ème} rapport du GIEC, à entendre comme un dernier rappel avant la catastrophe, le souligne.

Luttes nationales et européennes contre les extensions d'aéroports

L'ADRA s'inscrit depuis sa création dans un réseau. L'ADRA a été créée en 1988 par des anciens d'Alsace Nature et est membre de l'organisation fédérale nationale UFCNA (Union française contre les nuisances des aéronefs). Dès 2006 nous avons conclu des accords avec des associations en Suisse et Allemagne (BISF, SV, FORUM) puis avec le DFLD/EANS pour l'installation de stations de mesure du bruit. Nous avons poursuivi en adhérant à l'UECNA, Stay Grounded International (Rester sur Terre, France) et coopérons avec l'association Freising BV et le réseau allemand pour la mesure des particules ultrafines (PUF). De façon moins formelle, nous faisons partie du réseau français de lutte contre les extensions d'aéroports : avec ce collectif nous avons organisé la marche du 3 octobre 2020 et avons participé à diverses manifestations contre le fret express et les entrepôts type Amazon à Ensisheim...

Nous échangeons étroitement avec les associations des aéroports qui présentent des similitudes avec Bâle-Mulhouse, comme Liège Birset (FRET), Nantes Atlantique, Lille Lesquin et Beauvais Tillé. Tous ont des projets d'extension et un trafic en forte expansion.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADRA EN 2022 À SAINT-LOUIS.
ADRA

Vols après 23 heures et repos nocturne

Après des années de mobilisation, notre association a obtenu en 2022 une extension du repos nocturne entre 23h et minuit. Mais les décollages après 23h sont encore très nombreux !

Par rapport aux promesses et objectifs de réduction du bruit après 23h, on peut qualifier l'action de l'aéroport d'échec lamentable. Nous avons pourtant mis en garde, c'est une perte de temps inacceptable et un irrespect total des riverains.

En effet trop de dérogations sont accordées aux compagnies sans justification sérieuse au détriment de notre santé. Contrairement aux aéroports de Zurich et Genève, Bâle-Mulhouse développe depuis des années les vols low-cost et le fret, activités des plus bruyantes en soirée. De surcroît, pour lutter contre les nuisances en augmentation depuis 2011, les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), sont trop limités et peu efficaces.

Nous avons obtenu avec l'UFCNA et d'autres associations de riverains, la condamnation de la France par le Conseil d'État pour insuffisance et non-respect du règlement européen EU598/2014 dit « d'approche équilibrée » dans le cadre de ces plans.

Nouvelle liaison ferroviaire : attention un train peut cacher un avion !

Nous sommes toujours en attente d'un moratoire sur la construction de ce grand projet inutile et imposé : il est non prioritaire, coûteux, destructeur et source de nuisances, puisque la Suisse pourra acheminer plus facilement sa population avide de voyages en avion vers son 3^{ème} aéroport national (appellation officielle). Le transfert modal de la voiture vers le train est marginal, tandis que le réseau de transport du quotidien pour des milliers d'usagers se dégrade.

Le préfet ayant rejeté notre recours gracieux, l'ADRA et la fédération Alsace Nature ont déposé un recours contentieux contre la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet. Alors que Mme la Ministre Elisabeth Borne considère toujours dans le « Plan d'avenir pour les transports » à 100 milliards d'euros, que la nouvelle liaison ferroviaire (NFL) participe à la mobilité douce et que les infrastructures liées au transport aérien sont à développer en tant que « transport d'avenir », malgré les impératifs de la transition écologique.

Mesure des PUF (particules ultrafines) à Bâle-Mulhouse

L'ADRA et son partenaire allemand, le BISF, ont activement participé à la planification de la campagne de mesure par Atmo Grand Est l'été 2022 et à la correction du rapport.

Atmo a mesuré sur la plateforme aéroportuaire des niveaux de concentration de particules 2 à 10 fois plus élevés que les sites urbains de fond environnants en termes de nombre de particules. Il concentre aussi le plus grand nombre de particules de très faible taille (10-20nm), qui sont caractéristiques des moteurs d'avion.

Il a été possible de tracer un impact local ponctuel de l'aéroport sur l'ensemble des zones environnantes en fonction du trafic aérien et du vent.

L'ADRA continue de travailler avec un réseau européen pour la réglementation des PUF et participe aux campagnes de mesure des PUF autour de plusieurs aéroports en France.

L'aéroport, source de pollutions multiples : îlot de chaleur en journée et pollution lumineuse la nuit !

C'est bien connu, les aéroports sont source de forte pollution sonore et atmosphérique. Mais ils sont aussi des îlots de chaleur (pistes, tarmac, entrepôts, parkings...). L'aéroport implanté en zone périurbaine participe avec les surfaces artificialisées comme les villes à l'augmentation des températures en été. La tendance est croissante.

Ajoutons que la plateforme aéroportuaire et ses infrastructures de desserte restreignent grandement les trames vertes et bleues entre le Sundgau et la plaine du Rhin vers la Petite Camargue Alsacienne.

La lutte contre les nuisances de l'aéroport continue. Certains objectifs sont anciens ; on nous fait patienter, on nous fait des promesses :

- abandon de l'extension de l'aéroport même par étapes,
- charte de bonne conduite avec l'aviation légère (aviation générale, de loisir),

AVION DE LIGNE EN PHASE D'ATERRISSAGE.
FREEPIK.COM

- installation d'une station permanente de mesure des polluants, y compris des PUF,
- révision des trajectoires d'envol vers le Sud en courbe très impactantes,
- relèvement des taxes aéroportuaires, en particulier pour les vols entre 22h et 6h,
- révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de 2004, révisable tous les 5 ans : en cours depuis 2019 !
- révision du plan de gêne sonore (PGS) de 2015, révisable tous les 5 ans.

Lutte contre le greenwashing

Pour défendre efficacement l'environnement, la lutte contre le greenwashing s'impose. Le lobby du transport aérien est particulièrement actif pour présenter l'avion comme un moyen de transport vertueux afin de sauver le modèle économique lié au tourisme de masse et au fret express. Comme avant !

Tous les moyens sont bons :

- les publicités « mensongères » qui suggèrent des voyages en avion respectueux de la planète,
- la compensation carbone par la plantation artificielle d'arbres, qui est une tromperie,
- l'utilisation des SAF (Sustainable Airplane Fuel), dont la production restera problématique et nettement insuffisante,
- les progrès techniques, des chimères qui arriveront trop tard, économiquement pas viables et pas efficaces,
- projet de la Commission Européenne de faire entrer le transport aérien dans le paquet législatif sur le climat (ReFuelAviation pour la transition écologique).

A cela s'ajoutent les labels verts accordés aux aéroports par des bureaux d'étude pas indépendants du tout, pour les prairies autour des pistes (lieux de biodiversité !), les centrales photovoltaïques ou à biomasse, le tri des déchets, le recyclage des eaux pluviales qui délavent les pistes, etc...

Des mesures ridicules par rapport à l'énorme impact du transport aérien sur notre environnement et le climat.

<https://www.adra-bale-mulhouse.fr/>



ZOOM SUR L'ASSOCIATION NATURHENA

Naturhena est une association pour le développement des échanges transfrontaliers, sur la RegioTriRhena, dans le domaine des relations de l'Homme avec la Nature. Dans ce domaine culturel et éducatif, et dans cette région où se rejoignent l'Allemagne, la France et la Suisse autour du coude du Rhin, l'association se donne comme but spécifique de contribuer à faire oublier les frontières autant qu'il se peut, en favorisant et développant les échanges transfrontaliers.

Séjours nature bilingues

Comme chaque année, Naturhena a organisé deux séjours nature bilingues sous tipis, à Ferrette au Centre A la Croisée des Chemins, lieu idéal entouré de forêt et de prairies, les deux premières semaines d'août. 41 enfants de 8 à 12 ans ont ainsi pu découvrir la nature et les êtres vivants qui les entourent, dans un lieu chaleureux, protégé et privilégié, avec une approche de la langue allemande de leur vie quotidienne.

Sorties nature bilingues

Deux sorties bilingues ont été organisées les 8 et 28 mai. La première sur le sentier des arbres de Riedisheim, animée par Gérard Kohlmann et fréquentée par 35 personnes. La seconde a quant à elle séduit 17 participants pour une visite naturaliste au Lilienhof en compagnie du guide Edmond Herold.

<https://naturhena.org/>

BÉNÉVOLES ET PERMANENTS

Hommages à nos bénévoles disparus



Daniel WALTER

Nous regrettons la disparition de **Daniel WALTER**, Président de Thur Ecologie Transports, association de St Amarin, avec qui il a rejoint Alsace Nature depuis de longues années et participé aux instances dirigeantes.

Suite à son engagement contre la déviation de la RN 66, évitée grâce à un recours, il a rejoint d'autres actions avec le soutien de son épouse Annette, militante comme lui (défense de la tranquillité du massif face aux camions, lutte contre l'incinérateur d'Aspach-le-Haut et contre Stocamine...).

Daniel Walter a centré son action sur la menace climatique et la biodiversité. Il a réclamé, avec le groupe local Thur-Doller, des assises sur le climat, l'agriculture et la forêt en lien avec l'eau.

Dernièrement, Daniel dénonçait encore le risque d'inondations et le rejet par les communes du Plan général des risques d'inondation. Au mois de mai 2022, il mettait sur pied à Wesserling la Marche pour le Climat.



Claude SEETHALER

Nous regrettons la disparition de **Claude SEETHALER**, membre d'Alsace Nature depuis de nombreuses années, il a rejoint très tôt l'Association Nature Ried, section d'Erstein et assumé la présidence de l'association à partir de 1993 et ce jusqu'en 2012.

En 1987 il a constaté un nombre important d'amphibiens écrasés sur la RD468 à Krafft. L'action de sauvegarde des amphibiens était lancée avec, chaque année, la mise en place de filets et le ramassage des batraciens.

Début des années 2000, le nombre d'amphibiens ayant fortement diminué, Claude Seethaler a décidé le creusement de plusieurs mares autour d'Erstein. 10 mares ont ainsi été créées sur 10 ans.

Mais l'endroit préféré de Claude a toujours été le Sauerbrunnen, cette remarquable source phréatique à Erstein. Fervent défenseur de la nature, Claude a su sensibiliser et faire entendre la voix des protecteurs de l'environnement.



Présentation de l'équipe permanente



Sophie SINOQUET est sans doute la première personne avec qui chaque sympathisant, chaque nouveau membre, est en contact. Elle a rejoint Alsace Nature en 2003 pour assurer l'accueil et le secrétariat Bas-Rhin et Région. Depuis, elle a cumulé d'autres missions : le secrétariat général, la gestion des adhérents et donateurs (y compris au niveau FNE Grand Est depuis 2017). Concrètement, elle gère l'accueil physique, téléphonique, numérique, le courrier, l'ensemble du classement et de l'archivage des documents, les invitations aux réunions (plus de 400 par an !)...
Pour contacter Sophie : sophie.sinoquet@alsacenature.org

Fabien BLOT a été recruté en mai 2020 en tant que gestionnaire de l'association, puis récemment responsable administratif et financier. Ancien expert-comptable et responsable d'agence, il a souhaité changer de cap au milieu de sa carrière, donner plus de sens à son travail en rejoignant le monde associatif et en particulier la défense de l'environnement. Sa thématique de prédilection : la lutte contre les déchets ; il a d'ailleurs pris en main l'organisation de notre grande opération de nettoyage de l'III à Strasbourg.

Pour contacter fabien : fabien.blot@alsacenature.org



François LARDINAIS est arrivé à Alsace Nature en 1996 pour réaliser son objection de conscience, avant d'être salarié. Il a assuré successivement divers postes et missions : l'accueil, le secrétariat, la gestion des membres, la formation des Guides Nature, jusqu'à ses fonctions actuelles de coordinateur de l'action bénévole, en particulier auprès des pilotes de groupes locaux et réseaux thématiques et assure le suivi et la mise en œuvre de la veille environnementale au sein du dispositif Sentinelles de la nature.

Pour contacter François : francois.lardinais@alsacenature.org



Chantal KIEN exerce ses fonctions de secrétaire dans notre local haut-rhinois à Mulhouse. Elle accueille le public et assure la dynamique des adhésions, en lien étroit avec Sophie. C'est aussi la plus ancienne de nos salariés puisque Chantal est entrée à Alsace Nature en 1990 !

Pour contacter Chantal : chantal.kien@alsacenature.org



Séverine MESSELIS était en stage du 4 avril au 30 septembre 2022 dans le cadre de sa formation d'éco-conseillère et s'est intéressée aux différents aspects de la pollution lumineuse et aux actions de « trame noire ». Membre du groupe local EMS depuis plusieurs années, elle a effectué une reconversion professionnelle après avoir exercé durant plus de vingt ans au Barreau de Strasbourg.



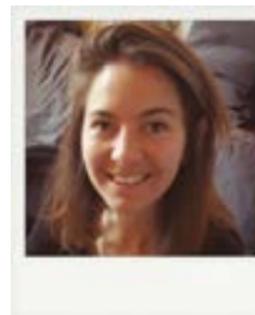
Laurence CACHERA a rejoint l'équipe salariée en 1996 pour des remplacements dans le 68 et le 67. Actuellement Coordinatrice de vie associative, elle a pour mission de contribuer à l'animation et au renforcement du lien avec et entre les adhérents. Ainsi, elle accompagne la réalisation des actions bénévoles (animations, stands, manifestations...) et la communication (agenda, site internet, réseaux sociaux...) en binôme avec Arnaud. Elle gère également la formation des bénévoles et est par ailleurs une bénévole très active dans le Groupe Local Kochersberg et le collectif GCO non Merci. Pour contacter Laurence : laurence.cachera@alsacenature.org

Arnaud REDOUTEY est arrivé à Alsace Nature en 1995 pour réaliser son objection de conscience, avant d'être salarié en tant qu'éducateur à l'environnement pendant plus de 10 ans. Après une année de formation, il a pris les fonctions de chargé de communication. Il gère les sites internet (création, mises à jour), les relations presse, la mise en page et la publication des supports de communication (tracts, affiches, brochures...). Il assure également l'administration informatique (serveurs, sites internet, emails...). Pour contacter Arnaud : arnaud.redoutey@alsacenature.org



Régine GROSS est arrivée début 2021. Socio-agronome de formation initiale, elle contribue au projet pédagogique de l'association, conçoit des outils pédagogiques, réalise des actions auprès de divers publics : scolaires, familles, etc. et encadre la formation des guides nature. **Émilie WALHERR**, arrivée fin mars 2022, en remplacement de Régine durant son congés de maternité, elle a assuré la continuité des actions de sensibilisation de l'association avec un dynamisme et une fraîcheur que nous regretterons tous. Emilie nous quitte pour assurer les animations dans les réserves naturelles de la ville de Strasbourg. Pour contacter Régine : regine.gross@alsacenature.org

Corentin CALVEZ, arrivé en février 2021 à la suite du départ de Delphine LACUISSE, assure le poste de chargé de mission Trame Verte et Bleue. Jeune diplômé en gestion et conservation de la biodiversité, il a en charge la réalisation des diagnostics TVB des communes partenaires, des travaux de renaturation et la coordination générale de l'ensemble des projets TVB. Il accompagne l'ensemble des chantiers de plantation avec les services techniques des communes et les participants volontaires. Pour contacter Corentin : corentin.calvez@alsacenature.org



Marie KNEIB est arrivée à Alsace Nature en 2012 sur un poste de coordinatrice régionale de projets. Aujourd'hui elle est directrice adjointe et forme avec Stéphane le duo de direction de l'association. Parmi ses missions : la mise en œuvre des réunions statutaires et le suivi de l'application des décisions, la gestion des subventions de bout en bout et l'ouverture vers les pistes de mécénat privé, la coordination de la plupart des actions (équipes, moyens, communication...), l'encadrement de l'équipe salariée... et tout un tas de sollicitations et de tâches non attribuées par ailleurs, réparties entre elle et Stéphane. Pour contacter Marie : marie.kneib@alsacenature.org

Stéphane Giraud évolue dans le milieu associatif depuis son objection de conscience, en particulier dans les associations naturalistes. Il est directeur d'Alsace Nature depuis 2008. Il supervise le fonctionnement d'Alsace Nature avec le Conseil d'Administration, pour donner une cohérence générale au mouvement. Il représente l'association dans ses relations avec les partenaires, la presse, les institutions, mais aussi ses opposants. Pour ne citer que celui-ci : il est par ailleurs fortement mobilisé sur le suivi des dossiers de protection de la nature, qu'il mène en lien étroit avec notre avocat. Pour contacter Stéphane : stephane.giraud@alsacenature.org



